



PROCES-VERBAL
91^e Assemblée générale ordinaire nationale 2026
Exercice 2025
Cercle mixte militaire de Strasbourg
Les 24 et 25 juin 2026

Pièce jointe : une annexe.

Mercredi 24 juin 2026 de 09h00 à 17h30 (pause méridienne de 13h00 à 14h30).

1 - DEROULEMENT

Les étapes de l'organisation de la 91^e Assemblée générale ordinaire nationale 2026 :

- accueil et enregistrement des délégués nationaux ;
- remise des boîtiers électroniques de vote ;
- vérification des listes d'enregistrement par l'huissier de justice ;
- intervention de la société Praktice pour effectuer les tests des boîtiers en présence du commissaire de justice ;
- présentation du déroulement des travaux par M. Philippe Troehler en charge du protocole ;
- validation du quorum par Myriam Sermonne Huissier de Justice, 3 rue des Mineurs 67000 Strasbourg ;
- le vote sera réalisé après chaque rapport présenté.

2 - QUORUM DU VOTE ELECTRONIQUE.

Délégués nationaux inscrits au siège social	942
Délégués nationaux présents ou représentés	521 (79 physiquement)
Quorum 10% des présents ou représentés	53
% Participation	55,30 % des inscrits

3 - OUVERTURE DE LA 91^e ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE NATIONALE.

Les délégués nationaux ont été convoqués à la 91^e assemblée générale ordinaire nationale 2025, au sein du Cercle mixte militaire de Strasbourg, en salle Barabli, 17 place Broglie, 67000 Strasbourg. Les travaux se sont déroulés le mercredi 24 juin et le jeudi 25 juin 2026.

En présence de Maître Myriam Sermonne, Huissier de Justice, Monsieur Philippe Troehler, administrateur national, a procédé à la lecture de l'article R7 du règlement intérieur 2010 et demande à l'assemblée, par l'intermédiaire d'un vote à main levée, si quelqu'un s'oppose à ce que le président général, assisté du bureau national, préside la séance.

En l'absence d'opposition et d'abstention, le président général et son bureau présideront la séance.

Le président général déclare ouverte la 91^e assemblée générale ordinaire nationale et invite l'assistance à se recueillir pour nos morts.

4 - RAPPORT MORAL 2025 DU PRESIDENT GENERAL - José Miguel Real.

Messieurs les Vice-présidents, Monsieur le trésorier général, Madame l'administratrice, Messieurs les administrateurs, Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents, Mesdames les déléguées élues, Messieurs les délégués élus, chères et chers sociétaires.

C'est avec un réel plaisir que je vous retrouve aujourd'hui, chacune et chacun d'entre vous, délégués de droit et élus, dont la présence témoigne d'un engagement indéfectible envers notre belle association. Nous sommes honorés d'être reçus au Cercle de garnison de Strasbourg, dans cette salle Barabli, qui nous ouvre ses portes pour notre 91^e assemblée générale.

Comme je l'évoquais déjà l'année dernière, le rapport moral est bien plus qu'un simple compte rendu d'activités. Il est le bilan sincère et transparent de notre année 2025 : une chronique de nos efforts collectifs, des défis surmontés ensemble et des succès qui enrichissent notre parcours commun.

La SNEMM est, par nature et par statut, apolitique et non confessionnelle. Contrairement à ce que j'ai pu lire trop souvent dans les rapports de nos sections et unions départementales, ce rapport moral ne s'égara pas dans des considérations géopolitiques ou des analyses d'actualité nationale et internationale. Ces débats n'appartiennent pas à notre champ d'action. Loin de la posture du commentateur de salon, mon regard est celui d'un acteur de terrain, tourné exclusivement vers notre devenir commun.

Je m'attacherai donc à vous présenter, avec clarté, les décisions cruciales et les jalons qui ont structuré notre année autour de nos axes majeurs effectifs, siège et Résidence, statuts communication, chancellerie, trésorerie-legs, mécénat, l'entraide, le rayonnement et perspectives et les récompenses).

1. UN REGARD SUR NOS EFFECTIFS.

Au 31 décembre 2025, notre SNEMM était représentée par 75 unions départementales et 516 sections. Nous rassemblions 29 380 membres, répartis comme suit :

- 18 482 membres titulaires, piliers de notre engagement ;
- 4 134 membres associés, dont le soutien est précieux ;
- 6 764 Dames d'Entraide, dont le dévouement est une source d'inspiration ;
- 2 membres d'honneur : le général d'armée Lecoindre, grand chancelier de la Légion d'honneur, et le général de corps d'armée de Saint Chamas, Gouverneur des Invalides.

Le combat des effectifs : une victoire qui se gagne au contact. La déflation continue de nos rangs n'est plus une alerte, c'est une réalité brutale. Face à cela, certains attendent une « solution miracle ». Soyons directs : si je la possédais, je l'appliquerais immédiatement. Mais comme dans nos armées, ce ne sont pas les généraux — général que je ne suis d'ailleurs pas — qui gagnent la bataille, ce sont les sections et les sociétaires sur le terrain.

Mon constat est simple :

1. L'audace du renouveau : Les sections ayant osé élire de « jeunes » présidents sont aujourd'hui en dynamique de conquête ;
2. Le poison des divisions : Les querelles internes et les conflits de personnes sont les premiers moteurs de départ de nos sociétaires. On ne rejoint pas une famille pour y trouver la discorde.

2. NOTRE SIÈGE ET NOTRE RÉSIDENCE.

Notre Siège constitue le véritable cœur administratif et mémoriel de la SNEMM. À ce titre, je tiens à saluer le professionnalisme exemplaire de Mesdames Carabina et Martial, qui assurent avec rigueur la Direction et le Secrétariat général.

Mes remerciements s'adressent également à Mesdames Fehrenbacher, Gosnier et Richard, piliers de notre gestion financière et de la boutique.

Ce sont elles qui, au quotidien, sont vos interlocutrices privilégiées au téléphone ou par courriel et veillent à la bonne marche administrative de notre institution.

Quant à notre Résidence, elle est aujourd'hui un établissement entièrement modernisé. Monsieur Espeut-Graziani a su en faire un véritable havre de bien-être, comme en témoigne l'obtention de la

labellisation, confirmant la qualité exceptionnelle de nos services. Il y reviendra plus en détail au cours de son intervention.

3. LES STATUTS.

L'année 2025 restera marquée par une avancée majeure : nos statuts ont été approuvés par le Conseil d'État le 10 décembre dernier. Comme je le soulignais l'an dernier, notre grand défi pour l'avenir était de construire la SNEMM de demain, dotée de statuts et d'un règlement intérieur modernisés, en phase avec les enjeux de notre époque. Le dialogue constructif, mais exigeant, mené pendant trois ans avec le ministère de l'Intérieur a enfin porté ses fruits.

4. LA COMMUNICATION.

Communication Numérique : Le Devoir de Réserve des Sections et UD.

À l'heure du numérique, les pages gérées par nos Sections et nos Unions Départementales (Facebook, LinkedIn, Instagram) sont le premier point de contact pour les jeunes décorés. Elles reflètent notre attractivité, mais elles engagent aussi notre crédibilité collective.

La responsabilité morale au cœur de nos publications

Il est impératif de comprendre que chaque publication émanant d'une Section ou d'une UD engage la personnalité morale de la SNEMM dans son ensemble. * Zéro dérive : Nous devons proscrire les fausses informations, les prises de position partisans ou les débats polémiques.

- Conséquence immédiate : Tout dérapage local entache l'image nationale et constitue un frein majeur au recrutement. Une page mal tenue ou équivoque discrédite l'institution tout entière.

Gilles Colombel reviendra plus en détail sur le cadre d'utilisation de ces outils et les obligations liées au RGPD.

Protection de l'identité institutionnelle :

Pour sécuriser notre prestige et éviter toute utilisation abusive, le logo et l'acronyme SNEMM sont protégés auprès de l'INPI.

- Règle d'or : Leur usage par les Sections et UD est désormais soumis à une autorisation préalable du Siège.

Rayonnement par l'écrit : La revue « La Médaille Militaire »

Au-delà du numérique, notre revue reste notre vitrine d'excellence auprès des plus hautes instances de l'État.

- Diffusion : 12 500 exemplaires.
- Action : J'encourage chaque responsable de Section et d'UD à promouvoir l'abonnement pour renforcer notre poids institutionnel.

Gérard Maupetit abordera les aspects pratiques de ce sujet.

5. LA CHANCELLERIE ET LES RÉCOMPENSES.

La Chancellerie : Comme l'a souligné le Grand Chancelier, la Médaille militaire demeure la plus haute distinction strictement militaire. Elle impose à ceux qui la portent une dignité exemplaire.

- Respect des usages : Il est impératif de cesser toute sollicitation directe auprès du Grand Chancelier pour l'obtention d'un ordre national. Ces démarches inappropriées nuisent gravement à l'image de notre institution.
- Règle d'or : L'accession à un grade supérieur est conditionnée par l'existence de faits nouveaux. Il est donc inutile de réitérer des demandes identiques chaque année sans apporter d'éléments inédits.
- Suivi ministériel : Je suis personnellement intervenu auprès du Ministre afin de lever les blocages concernant les anciens combattants médaillés de moins de 50 ans. Grâce à cette action, leurs dossiers font désormais l'objet d'une instruction, ce qui constitue une victoire significative pour nos ressortissants.

Jean-Claude Maury reviendra plus en détail sur ce dossier, qui suscite encore de nombreux débats.

Les Récompenses : L'année 2025 a été marquée par une transition importante : Jean-Jacques Haegelin a succédé à Jean-Claude Maury.

Tout au long de cet exercice, nous nous sommes efforcés de régulariser l'attribution de récompenses pour des sociétaires qui avaient été trop longtemps oubliés. Ce rattrapage était une priorité pour rendre justice à leur engagement.

Jean-Jacques Haegelin prendra la parole demain pour présenter un bilan détaillé de ces distinctions.

6. LA TRÉSORERIE - LES LEGS - LE MÉCÉNAT - LA BOUTIQUE.

La trésorerie : Une responsabilité partagée Monsieur Pascal Lenne et Pascal Vigne notre nouveau trésorier, vous détailleront les chiffres, mais je dois pointer du doigt une indiscipline persistante : retards administratifs, bilans non signés ou absence de vérificateurs des comptes. La rigueur n'est pas une option, c'est le socle de notre survie. L'utilisation du numéro SIRET est un levier pour obtenir des subventions locales ; encore faut-il que les sections prennent la peine de monter les dossiers.

Les legs. Les legs représentent une ressource importante mais imprévisible.

- Dossiers en cours : Plusieurs dossiers sont actuellement à l'étude avec les notaires. Alain Droval vous donnera plus de détails à ce sujet, lors de sa présentation de demain.
- Rappel juridique : Une section locale ne possédant pas la personnalité morale ne peut pas accepter de legs directement. C'est au siège social d'étudier la faisabilité et au Conseil d'Administration de valider officiellement l'acceptation.
- Suivi : Ces procédures sont souvent longues et complexes. Nous restons pleinement mobilisés pour les faire aboutir.

Le Mécénat : Une réussite vitale. Grâce à l'action infatigable de Christophe Cheneau, le mécénat est devenu une source de financement indispensable. En 2025, cela nous a permis de dépasser le budget des colis de Noël. Plus encore, ce financement d'actions d'intérêt général garantit notre Reconnaissance d'Utilité Publique. Sans mécénat, pas de reçus fiscaux (CERFA), et sans CERFA, nous perdons nos donateurs. Il vous fera le point demain.

La Boutique : La SNEMM a modernisé sa boutique pour offrir une gamme de produits attractive et renouvelée. Au-delà du plaisir d'offrir ou de porter nos couleurs, privilégier la boutique est un acte de gestion vital pour l'association.

- Souveraineté Financière : Contrairement aux prestataires extérieurs, 100 % des bénéfices de la boutique officielle reviennent à la SNEMM. Acheter ailleurs, c'est enrichir des tiers au détriment de notre communauté ;
- Soutien aux Missions : Chaque achat finance directement nos actions d'entraide ;
- Garantie de Qualité : Vous bénéficiez d'articles authentiques, validés par l'institution, au juste prix ;

Acheter "Direct SNEMM", c'est transformer une dépense en un investissement solidaire pour la pérennité de notre Société.

7. L'ENTRAIDE : NOTRE RAISON D'ÊTRE.

L'entraide demeure la clé de voûte de notre engagement. Elle prend aujourd'hui une dimension plus solidaire que jamais. Sur le terrain, vous, présidents et membres de comités locaux, êtes nos sentinelles : les premiers témoins des fragilités qui touchent nos sociétaires.

L'apport décisif du mécénat :

Je suis particulièrement fier de souligner qu'en cette année 2025, nous avons pu augmenter de manière significative la part de nos colis de Noël. Cette progression notable est le fruit d'un travail de mécénat dynamique. Ce soutien extérieur est une ressource précieuse qui nous permet d'offrir un réconfort concret à un plus grand nombre, renforçant ainsi le lien qui nous unit.

Une action conditionnée par la remontée des dossiers

Cependant, pour que notre mission s'accomplisse, il est impératif que les besoins nous soient signalés. L'entraide ne peut s'exercer que si nous sommes sollicités par l'envoi de dossiers. Il est essentiel de rappeler notre positionnement :

- Nous ne nous substituons pas aux familles.
- Nous intervenons en complément – et non en remplacement – des aides des CCAS et de l'ONaCVG.
- Nous ne pouvons agir sur des situations que nous ignorons.

Chaque dossier est étudié avec bienveillance, en donnant la priorité aux situations de réelle précarité. Sur ces points précis, Elisabeth Standaert prendra la parole demain pour détailler le fonctionnement de l'entraide, les critères d'examen et nos dispositifs d'accompagnement.

Le défi du financement intergénérationnel.

Notre mission d'entraide intergénérationnelle repose sur un mécanisme de solidarité interne : le reversement des quotes-parts issues des animations de nos structures.

Le constat est simple : ces reversements avec les dons et le mécénat sont le moteur de notre solidarité entre les générations.

La difficulté est réelle : je constate malheureusement trop souvent que les dépenses engagées pour les animations sont supérieures aux recettes.

Ce déséquilibre financier fragilise directement notre capacité à accroître notre soutien. Il est donc crucial que chaque structure locale veille à l'équilibre financier voire bénéficiaire de ses événements. C'est une condition *sine qua non* pour garantir la pérennité de notre mission sociale.

Une vision nationale pour un impact réel.

La gestion centralisée des aides financières au siège garantit une vision globale et une équité de traitement exemplaire. Vos dons, couplés à une gestion rigoureuse de vos animations locales et au soutien de nos mécènes, sont le véritable moteur de notre action. Ensemble, ils nous permettent de transformer le quotidien de nos sociétaires les plus vulnérables par des aides concrètes et significatives.

Continuons d'agir avec rigueur et cœur pour que la SNEMM reste, en 2026, ce modèle de solidarité active.

8. RAYONNEMENT ET PERSPECTIVES.

L'année 2025 a été placée sous le signe d'une stabilité institutionnelle bénéfique, malgré le changement intervenu à la tête du ministère.

La continuité du dialogue avec le cabinet, dont la composition est restée largement inchangée, ainsi que la présence de Madame Mirallès, Ministre déléguée, lors de notre assemblée générale en 2025, constituent des signaux forts. Ces échanges réguliers témoignent de la considération renouvelée de l'État à l'égard de la SNEMM et de ses missions.

Notre influence repose également sur nos partenaires : la SMLH, l'ANMONM, la FNAM, l'UNC, le Souvenir Français, les « Gueules Cassées » l'AMGYO ou encore le Bleuet de France.

L'enjeu des mois à venir est limpide : assurer la pérennité de notre esprit « mutualiste » créé en 1904, en l'ouvrant aux jeunes générations. C'est grâce à votre créativité et votre dynamisme local que nous réussirons ce pari.

"Soyons les artisans passionnés de notre rayonnement."

Mesdames et Messieurs les Président(e)s, cher(e)s délégué(e)s, sociétaires Dames d'entraide et membres d'entraide, portez haut nos couleurs. Merci pour votre confiance et pour votre engagement de chaque instant au service de notre prestigieuse décoration.

Les délégués nationaux sont invités à voter :

- Présents ou représentés : 521 voix

	Oui	Non
Approuvez-vous le rapport moral du président général ?	494	25

5 - RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL - Patrick Lamy.

Mesdames, Messieurs les administrateurs nationaux en exercice et honoraires,
Mesdames, Messieurs les délégués nationaux,
Mesdames, Messieurs les sociétaires,
Chères amies et chers amis,

C'est avec un grand plaisir que je vous retrouve ce matin pour vous rendre compte des activités nombreuses du Siègne social en 2025.

Mon introduction sera très brève aujourd'hui car j'estime vous relayer toutes les informations par la transmission écrite des procès-verbaux des conseils d'administration.

Tous les bilans complets des services vous ont été communiqués dans le procès-verbal du conseil d'administration national des 03 et 04 février 2026. Ces bilans vous seront commentés par les administrateurs nationaux en charge d'un service.

L'événement marquant de la fin d'année 2025 est l'approbation de nos Statuts par la publication de l'Arrêté du 10 décembre 2025 au Journal officiel de la République Française.

Vous avez compris majoritairement le prolongement des mandats et l'application dès le 10 décembre 2025.

Depuis le mois de janvier, je suis dans la lecture des procès-verbaux succincts et je suis le premier témoin de constater le nombre de section sans comité local et dont beaucoup ignorent la raison d'être.

Une très petite minorité de structure pense que nous demandons beaucoup sur l'unique document annuel envoyé au Siègne social : le procès-verbal succinct.

Il est le document de correspondance mettant en exergue tous les sociétaires en responsabilité dans les fonctions et surtout élus par leurs pairs. C'est le document qui fait foi auprès de la Préfecture de Paris de l'activité des structures.

À travers la rédaction de ce procès-verbal, nous respectons les sociétaires dans leur engagement au quotidien et il est important de ne pas oublier d'inscrire les porte-drapeaux.

Beaucoup de ces porte-drapeaux méritent de recevoir le diplôme d'honneur de fidélité par leur présence à toutes les cérémonies.

N'oubliez pas d'en faire la demande à l'Office national des combattants et des victimes de guerre de votre département !

Pour terminer, j'adresse de vifs remerciements aux membres des bureaux départementaux et locaux, des comités départementaux et locaux de la qualité des échanges toute l'année. Le bon fonctionnement de notre association passe par la politesse et l'application de nos règles statutaires.

Maintenant, je vais vous exposer les nombreuses activités :

- les activités majeures du siège social ;
- les activités du président général ou d'un administrateur national ;

1 - Les activités majeures du siège social.

11/06 et 12/06 : 90^e Congrès national de la SNEMM à la Mairie du 08^e arrondissement, à Paris.

11/06 : Dépôt de gerbes et Ravivage de la Flamme sacrée sous l'Arc de Triomphe.

12/06 : Assemblée générale extraordinaire portant sur les Statuts.

12/06 : Clôture du 90^e Congrès national en présence de Madame Patricia Mirallès, ministre déléguée, auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

25/11 : Cérémonie Vauban en hommage aux Médaillés Militaires au cœur de l'Hôtel national des Invalides. Dépôt de gerbes au caveau des Gouverneurs et aux cénotaphes des Maréchaux de France Foch et Lyautey.

25/11 : Dépôt de gerbes et Ravivage de la Flamme sacrée sous l'Arc de Triomphe.

10/12 : Application de l'Arrêté du 10 décembre 2025 portant sur les Statuts de la SNEMM.

Le conseil d'administration national s'est réuni cinq fois en présentiel :

11/02 : Réunion des membres du Bureau national à la résidence Riché, à Hyères.

11/02 au 12/02 : Conseil d'Administration national à la résidence Riché, à Hyères.

05/05 : Réunion du Bureau national au siège social, à Paris.

06/05 au 07/05 : Conseil d'administration national au siège social, à Paris.

02/07 au 03/07 : Élection du bureau national par le Conseil d'administration national au siège social, à Paris.

16/09 : Réunion du Bureau national au siège social, à Paris.

17/09 : Conseil d'administration national au siège social, à Paris.

20/11 : Visioconférence du Bureau national.

24/11 : Réunion du Bureau national au siège social, à Paris.

26/11 et 27/11 : Conseil d'administration national au siège social, à Paris.

La commission d'entraide s'est réunie en visioconférence :

27/01 : Réunion des membres de la commission d'entraide.

22/04 : Réunion des membres de la commission d'entraide.

11/09 : Réunion des membres de la commission d'entraide.

20/11 : Réunion des membres de la commission d'entraide.

La commission de contrôle et les réunions avec le commissaire aux comptes :

23/04 : Réunion avec M. Laurent Bathias, commissaire aux comptes, en présence du trésorier général.

05/05 : Commission de contrôle au siège social, en présence du trésorier général.

21/05 : Entretien avec M. Laurent Bathias, commissaire aux comptes.

08/12 : Commission de contrôle au siège social, en présence du trésorier général.

Les rencontres avec les structures :

15/02 : Participation à l'Assemblée générale ordinaire de la 323^e section de Haguenau et les Environs, en présence du président général.

17/02 : Participation à l'Assemblée générale ordinaire de la 719^e section de Morhange, en présence du président général.

08/03 : Participation à l'Assemblée générale extraordinaire de la 189^e section de Boulogne-Billancourt, en présence de M. Paul Llorca.

15/03 : Participation à l'Assemblée Générale ordinaire de la 1448^e section du Canton de Sigean-Durban, en présence du 2^e vice-président général.

25/03 : Participation à l'Assemblée Générale ordinaire de la 30^e section de Bourges, en présence du 1^{er} vice-président général.

13/04 : Participation au Congrès de l'union départementale de la Dordogne, en présence du 1^{er} vice-président général.

24/05 : Participation au Congrès de l'union départementale de la Creuse, en présence du 1^{er} vice-président général.

26/06 : Participation au Congrès de l'union départementale du Cher, en présence du 1^{er} vice-président général.

11/10 : Participation au Congrès de l'union départemental de la Vendée et au centenaire de la 402^e section des Sables-d'Olonne, en présence du président général.

22/11 : Participation à la l'Assemblée générale de réactivation de la 747^e section Le-Puy-en-Velay, en présence du secrétaire général.

2 - les activités du président général ou d'un administrateur national :

❖ cérémonies, ravivages et obsèques :

- 17/01 : Cérémonie de baptême de la 371^e promotion «Adjudant-chef ROGER» à Saint-Maixent-L'Ecole, en présence du 1^{er} vice-président général.
- 06/03 : Cérémonie de remise de galons de la 376^e promotion « Adjudant JACQ » , à Saint- Maixent-L'École, en présence du 1^{er} vice-président général.
- 22/04 : Obsèques du Président Patrick Andrieux à Ribérac, en présence du 1^{er} vice-président général.
- 28/04 : Cérémonie du souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation à Natzwiller.
- 05/05 : Cérémonie mémorielle Napoléon 1^{er}, en présence du président général et du porte-drapeau national.
- 08/05 : Commémoration du 08 mai 1945 au monument aux Morts pour la France de la Mairie du 8^e arrondissement de Paris.
- 08/05 : Commémoration du 80^e anniversaire de la fin de la Seconde guerre à Paris, en présence du président général et du porte-drapeau national.
- 10/05 : Ravivage de la Flamme sacrée avec les jeunes Sapeurs-pompiers de Val-de-Moder et Niederbronn-les-Bains sous l'Arc de triomphe et découverte de l'univers des Sapeurs-Pompiers de Paris préparée par le Président de la 1831^e section de la BSPP, en présence du président général.
- 14/05 : Remise de la Légion d'honneur à Madame Gabrielle Rochmann, directrice générale adjointe de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, en présence du président général.
- 24/05 : Cérémonie d'inauguration du monument aux Morts en mémoire du général Edouard de Castelnau, commandant de groupe d'armées et chef d'état-major des armées durant la Première Guerre mondiale à Montastruc-la-Conseillère, en présence du président général.
- 24/05 : Cérémonie du 30^e anniversaire de la reprise du pont de Vrbanja, aux Invalides, en présence du président général et du porte-drapeau national.
- 08/06 : Hommage national aux Morts pour la France en Indochine à Fréjus, en présence du président général.
- 17/06 : Cérémonie solennelle d'entrée au Panthéon de Jean Moulin, en présence du président général et du porte-drapeau national.
- 18/06 : Cérémonie du 85^e anniversaire de l'appel du 18 juin du général de Gaulle à Paris. En présence du président général et du porte-drapeau national.
- 18/06 : Ravivage de la Flamme sacrée lors de la journée commémorative de l'Appel historique du général de Gaulle, en présence du président général et du porte-drapeau.
- 25/08 : Cérémonie officielle du 81^e anniversaire de la Libération de Paris, en présence du président général et du porte-drapeau national.
- 05/09 : Cérémonie d'adieux aux armes du général d'armée Thierry Burkhard, ancien chef d'état-major des Armées (CEMA), présidée par Monsieur Emmanuel Macron président de la République Française, aux Invalides. Participation du président général et du porte-drapeau national.
- 19/09 : Cérémonie commémorative du 230^e anniversaire de la brigade de gendarmerie de Chelles. En présence du président général.
- 25/09 : Cérémonie nationale d'hommage aux Harkis, Moghaznis et membres des formations supplétives, aux Invalides. Participation du président général et du porte-drapeau national.
- 25/09 : Dépôt de gerbes et Ravivage de la Flamme sacrée sous l'Arc de Triomphe. Participation du président général et du porte-drapeau national.
- 23/10 : Cérémonie du souvenir à la mémoire des 58 soldats tués lors de l'attentat du Drakkar à Beyrouth. Participation du président général et du porte-drapeau national.
- 10/11 : Cérémonie à l'État-major des Armées à Balard. Participation du président général.
- 11/11 : Cérémonie nationale du souvenir du 11 novembre présidée par Monsieur Emmanuel Macron président de la République Française, sous l'Arc de Triomphe. Participation du président général, du porte-drapeau national et d'un jeune porte-drapeau.
- 05/12 : Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France, aux rapatriés, aux personnes disparues et aux victimes civiles pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie, présidée par Madame Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants, en présence du président général et du porte-drapeau national.
- 05/12 : Dépôt de gerbes et Ravivage de la Flamme sacrée sous l'Arc de Triomphe, en présence du

président général et du porte-drapeau national.

06/12 : Cérémonie exceptionnelle Franco-belge au Mémorial de la France Combattante du Mont Valérien, en présence du président général et du porte-drapeau national.

14/12 : Commémoration nationale du 30^e anniversaire de la FORPRONU, en hommage aux soldats morts pour la France engagés dans les Balkans, au monument aux Morts pour la France en opérations extérieures, parc André-Citroën à Paris. Participation du président général et du porte-drapeau national.

❖ **Vœux, auditions, réunions, entretiens et visites :**

07/01 : Cérémonie des vœux de Monsieur Sébastien Lecornu du ministre des Armées et des Anciens Combattants.

09/01 : Cérémonie des vœux de l'Union nationale des Combattants.

14/01 : Réunion sur le monde combattant de la Fédération nationale André Maginot.

22/01 : Cérémonie des vœux de la Société nationale d'entraide de la Médaille militaire.

28/01 : Cérémonie des vœux du personnel de l'Office national des Anciens combattants et Victimes de guerre.

28/01 : Dîner avec les associations du G12, en présence de Madame Patricia Mirallès, ministre déléguée, auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

29/01 : Vœux au Monde combattant de Madame Patricia Mirallès, ministre déléguée, auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Présence du Président général et le Porte-drapeau.

10/02 : Participation au conseil d'administration de la Fondation Un Avenir Ensemble.

10/03 : Participation au conseil d'administration de l'ONaCVG de Paris.

10/03 : Réunion à la Grande Chancellerie.

10/03 : Cercle des Ambassadeurs de la Fondation Un Avenir Ensemble.

12/03 : Entretien avec Monsieur Hervé Cusenier du Comité du souvenir RATP.

24/03 : Réunion des Présidents des Ordres nationaux et de la Médaille militaire au Siège social.

24/03 : Réunion avec le Chef de cabinet de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.

31/03 : Entretien avec Monsieur Antoine d'Arras, Directeur de la Fondation Un Avenir Ensemble, au Siège social.

10/04 : Concert des demoiselles des maisons d'éducation de la Légion d'honneur à St-Denis. Présence du Président général et du 1^{er} vice-président général.

15/04 : Entretien avec Monsieur Alain Faber, Président de l'Association nationale des Mémoires du Mont-Valérien et de Monsieur Philippe Throelher, au Siège social.

25/04 : Réunion des associations du G12 avec Madame Patricia Mirallès, ministre déléguée, auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

08/05 : Dîner en l'honneur du Monde combattant organisé par la Mission Libération 80 ans.

15/05 : Opérette « Le Verfügbar aux enfers » interprétée par les demoiselles de la Maison d'Éducation de la Légion d'honneur des Loges et l'Orchestre philharmonique de la Police nationale au théâtre de St-Germain-en-Layes. Présence du 1^{er} vice-président général.

21/05 : Participation à l'Assemblée générale de la Flamme à l'Arc de Triomphe.

03/06 : Commission des porte-drapeaux de l'ONaCVG Paris.

12/06 : Participation au cocktail de la renaissance Française.

20/06 : Cérémonie de remise des prix de la maison d'éducation de la Légion d'honneur des Loges. Présence du 1^{er} vice-président général.

21/06 : Participation à l'opération « avec nos blessés » à Paris. Présence du Président général et du Porte-drapeau national.

26/06 : 91^e Congrès de la Fédération nationale André Maginot.

14/07 : Réception à l'occasion de la Fête nationale au Palais de l'Élysée.

15/07 : Invitation au déjeuner de Madame Verdier-Jouclas, Directrice générale de l'ONaCVG Paris.

17/07 : Obsèques de Monsieur François Gellibert, Président général honoraire de la SNEMM. Participation du président général et du porte-drapeau national.

10/09 : Entretien avec Monsieur Michel Terrioux, conseiller mémoire du 17^e arrondissement de Paris.

11/09 : Entretien avec Monsieur Guillaume Boulanger, chef de cabinet du grand Chancelier de la Légion d'honneur.

13/09 : Invitation au dîner officiel de Bazeilles avec les autorités civiles et militaires. Présence du Président général.

13 et 14/09 : Pèlerinage de l'arme des Troupes de Marine avec la FNAOM-ACTDM dans les Ardennes.

20/09 : Audition par le Rapporteur de la Commission de Défense nationale dans le cadre des travaux préparatoires du projet de loi de finances 2026 (PLF). Présence du Président général.

08/10 : Audition des membres du G12 par la Commission de Défense de l'Assemblée nationale. Présence du Président général.

09/10 : Entretien avec Monsieur Alexandre Wattin, président de l'Observatoire des relations Franco/Allemande dans le cadre de la construction Européenne. Présence du Président général.

12/10 : Réunion du conseil d'administration de la Renaissance Française au Siège social de la SNEMM.

07/11 : Entretien avec le Conseiller mémoire de Madame Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens Combattants.

11/11 : Invitation au déjeuner traditionnel au Palais de l'Élysée. Participation du président général et du porte-drapeau national.

02/12 : Réunion du Conseil d'administration de la Fondation « Un Avenir Ensemble ».

02/12 : Remise des colis de Noël aux pensionnaires médaillés militaires de l'Institution national des Invalides.

15/12 : Rencontre ministérielle avec les membres du G12 du Monde combattant, déjeuner de travail à l'invitation de Madame Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants.

23/12 : Point d'actualité sur les décorations au ministère des Armées et des Anciens combattants.

3 - Les bilans succincts des services :

Pour terminer ce rapport, je souhaite souligner l'élection à la tête de nos structures en 2025 de :

- 05 présidents d'union départementale des sections locales.
- 36 présidents de section locale.

Dans ma prochaine intervention, j'évoquerais les mouvements des structures en 2025 :

- 01 réactivation ;
- 04 dissolutions ;
- 02 dépendances ;
- 16 fusions ;
- 05 changements de dénomination et 03 refus.

Je vous remercie de votre attention.

Les délégués nationaux sont invités à voter :

- Présents ou représentés : 521 voix

	Oui	Non
Approuvez-vous le rapport d'activités du secrétaire général ?	511	10

5.1 - MOUVEMENTS DES STRUCTURES 2025 - Patrick Lamy.

Conformément à Article 14 des statuts de l'arrêté du 10 décembre 2025, les différents mouvements, création et dissolution des structures, les délégués nationaux sont amenés à se prononcer sur 04 dissolutions et 01 réactivation.

Les structures territoriales « UDSLMM », « UTSLMM », « SLMM » n'ont pas la personnalité morale. Elles constituent des « établissements secondaires ». les différents mouvements des structures sont notifiés au préfet de la région Île-de-France préfet de Paris dans les trois mois.

Elles sont créées ou supprimées, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale. Leur création ou leur suppression est déclarée au préfet de la région Île-de-France préfet de Paris dans les trois mois.

Les délégués nationaux sont invités à voter :
 - Présents ou représentés : 521 voix.

Dissolutions (04).

Approuvez-vous la dissolution de :	Oui	Non
la 075e section locale de la Melun (77) ?	503	12
la 200e section locale de Annemasse (74)?	502	12
la 1005e section locale de Quingey (25) ?	498	17
la 1442e section locale de Ville-La-Grand (74) ?	502	06

Réactivation (01).

Approuvez-vous la réactivation de :	Oui	Non
la 747e section locale du Puy-En-Velay (43) ?	501	11

Dépendances (02) et Fusions (16)

Structures	Département	Conseil d'administration
1332° section de Loudun (86200), dépendance avec l'union départementale de La Vienne (86000)	86 (Vienne)	26 novembre 2025
1338° section de Ste-Livrade-Sur-Lot (47110), dépendance avec l'union départementale du Lot-et-Garonne (47000)	47 (Lot-et-Garonne)	06 mai 2025
069° section de Vitré (35500), avec la 059° section de Fougères-et-Environs (35300).	35 (Ille-et-Vilaine)	24 novembre 2025
117° section de Charenton-le-Pont (94200), avec la 072° section de St-Mandé-Vincennes (94160).	94 (Val-de-Marne)	25 novembre 2025
124° section de Vendôme (41100), avec la 116° section de Blois (41000).	41 (Loir-et-Cher)	26 novembre 2025
189° section de Boulogne-Billancourt (92100), avec la 626° section de Courbevoie (92400).	92 (Hauts-de-Seine)	26 novembre 2025
300° section de Dreux (28100), avec la 020° section de Chartres (28000).	28 (Eure-et-Loir)	06 mai 2025
327° section de St-Pol-de-Léon (29250), avec 325° section de Landivisiau (29400).	29 (Finistère)	17 septembre 2025
421° section de Coulommiers (77120), avec la 611° section de La-Ferté-sous-Jouarre (77260).	77 (Seine-et-Marne)	06 mai 2025
508° section de Cagnes-sur-Mer (06800) avec la 353° section d' Antibes (06160).	06 (Alpes-Maritimes)	26 novembre 2025
519° section de Lens (62300), avec la 561° section de Liévin (62800).	62 (Pas-de-Calais)	26 novembre 2025
595° section de Châteaubriant (44110), avec la 776° section de Guémené-Penfao (44290).	44 (Loire-Atlantique)	17 septembre 2025
834° section de Longeau-Percey (52250), avec la 129° section de Langres (52200).	52 (Haute-Marne)	17 septembre 2025
852° section de Sorgues (84700), avec la 032° section d' Avignon (84000).	84 (Vaucluse)	26 novembre 2025
1281° section de Montbard (21500), avec la 1817° section de Châtillon-sur-Seine (21400).	21 (Côte-d'Or)	26 novembre 2025

1634° section d' Amélie-Les-Bains (66110), avec la 1639° section de Ceret/Le-Boulou (66400).	66 (Pyrénées-Orientales)	26 novembre 2025
1685° section de Trie-Sur-Baise (65220), avec la 846° section de Lannemezan (65300).	65 (Hautes-Pyrénées)	06 mai 2025
1792° section de Scaër-Bannalec (29390), avec la 1628° section de Moëlan-sur-Mer (29350).	29 (Finistère)	17 septembre 2025

Changements de dénomination (5) et 3 refus

Structures	Département	Conseil d'administration
002/1394° section de Nice de la Médaille militaire devient la 002° section de Nice de la Médaille militaire.	06 (Alpes-Maritimes)	26 novembre 2025
072° section de St-Mandé (94160) de la Médaille militaire devient la 072° section de St-Mandé-Vincennes de la Médaille militaire.	94 (Val-de-Marne)	17 septembre 2025
1150° section de Coëtquidan de la Médaille militaire (56380) devient la 1150° section de Pays-de-Guer/Coëtquidan de la Médaille militaire.	56 (Morbihan)	26 novembre 2025
1610° section de Langon de la Médaille militaire (33210) devient la 1610° section de Langon/La-Réole de la Médaille militaire.	33 (Gironde)	26 novembre 2025
1621° section Saint-Cyprien de la Médaille militaire (66750) devient la 1621° section de Saint-Cyprien/Bages de la Médaille militaire.	66 (Pyrénées-Orientales)	06 mai 2025
082° section de Verdun de la Médaille militaire (55100) reste la 082° section de Verdun de la Médaille militaire.	55 (Meuse)	17 septembre 2025
129° section de Langres de la Médaille militaire (52200) reste la 129° section de Langres de la Médaille militaire.	52 (Haute-Marne)	17 septembre 2025
1105° section de Chantonnay de la Médaille militaire (85110) devient la 1105° section de Chantonnay de la Médaille militaire.	85 (Vendée)	17 septembre 2025

6 - RAPPORT MORAL 2025 DU DIRECTEUR DE LA RESIDENCE MARC RICHE.

Monsieur Marc Espeut - Graziani directeur de la résidence d'autonomie « Marc Riché » vous communique le rapport de direction.

Dans un contexte marqué par des évolutions réglementaires, économiques et sociales importantes, l'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité des engagements portés par la résidence autonomie, en faveur de la qualité de vie des résidents, du maintien de leur autonomie et de la sécurisation des accompagnements proposés.

Au cours de cette année, l'établissement a poursuivi ses efforts afin d'adapter son fonctionnement aux besoins croissants d'une population vieillissante, tout en veillant à garantir un cadre de vie respectueux, bienveillant et stimulant. L'accent a été mis sur le renforcement de la prévention, notamment en matière de santé, de risques professionnels et de lutte contre toute forme de maltraitance, ainsi que sur le développement d'actions favorisant le lien social et le bien-être des résidents.

Sur le plan financier, l'exercice 2025 a été conduit dans un souci constant de maîtrise des dépenses, dans un contexte de tensions inflationnistes persistantes, notamment sur les charges énergétiques et alimentaires. L'établissement a veillé à maintenir l'équilibre budgétaire tout en préservant la qualité des prestations offertes.

Par ailleurs, des projets structurants ont été engagés ou poursuivis, notamment en matière d'amélioration du cadre de vie, d'optimisation des organisations internes et de transition écologique. Ces initiatives traduisent la volonté de l'établissement de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue et d'innovation au service des usagers.

Le présent rapport a pour objet de présenter les éléments relatifs à l'exécution budgétaire de l'exercice 2025, d'en analyser les principaux écarts et d'en apprécier les résultats au regard des orientations définies. Il constitue un outil de pilotage et de transparence à destination de l'autorité de tutelle, des partenaires institutionnels et des instances de gouvernance.

• Point résidence.

Au 17 avril 2026, la résidence accueille 59 résidents permanents ; ce qui représente un taux d'occupation supérieur de 4 résidents à n-1.

Nous poursuivons notre politique « d'occupation » amorcée l'année dernière. Nous essayons de privilégier les entrées de médaillés militaires et de maintenir notre taux de résidents à l'aide sociale au même niveau. Tout en gardant un œil attentif à notre équilibre financier.

Les comptes sont à l'équilibre et nous faisons le choix de réaliser des entrées en concordance avec l'esprit et l'histoire de la résidence.

• Compte de résultat 2025.

Le résultat 2025 se présente en déficit malgré la stabilité des produits sur l'année.

Les charges du groupe 2, précédemment liées en n-1 à la revalorisation Ségur, ont amplifié ce résultat par de nombreux remplacements, formation et un départ à la retraite.

Le résultat 2025 témoigne, malgré tout, d'une gestion rigoureuse et maîtrisée des coûts et d'une bonne dynamique d'occupation des logements.

L'établissement conserve ainsi un bon équilibre financier malgré une hausse réelle des coûts structurels.

Il est important de renforcer la maîtrise des charges et la bonne tenue des produits repose sur le maintien du taux de remplissage et des efforts de gestion.

La résidence de la médaille militaire a également réalisé son évaluation externe pour un coût de 6900€. Nous poursuivons notre modernisation, tant structurelle que professionnelle, et ce dans un seul et unique but : un accompagnement toujours plus qualitatif en direction de nos résidents.

À ce jour notre trésorerie nous permet d'envisager les deux années à venir sereinement.

La totalité du résultat est affecté en report à nouveau débiteur. Le déficit étant compensé par les reports excédentaires des années précédentes.

Analyse des dépenses et des recettes 2025 par groupes (selon les règles du conseil départemental du Var).

LIBELLE	RESULTAT 2025
DEPENSES	1 618 477 €
<u>Groupe 1</u> dépenses afférentes à l'exploitation	490 826 €
<u>Groupe 2</u> dépenses afférentes au personnel	904 431 €
<u>Groupe 3</u> dépenses afférentes à la structure (DONT dotations aux amortissements)	223 221 €
Charges CPOM	20 250 €
PRODUITS	1 560 712 €
<u>Groupe 1</u> recettes de la tarification	1 368 651 €
<u>Groupe 2</u> autres recettes	61 570 €
<u>Groupes 3</u> des produits financiers et des produits encaissables	110 241 €

Versement du CPOM	20 250 €
RESULTAT EXPLOITATION 2025 déficit	- 57 766 €

ECARTS N ET N-1

LIBELLE	Résultat 2024	Résultat 2025	Écart
DEPENSES	1 510 659 €	1 618 477 €	107 818 €
Groupe 1 dépenses afférentes à l'exploitation dont dépenses CPOM	443 409 €	490 826 €	47 417€
Groupe 2 dépenses afférentes au personnel	815 389 €	904 431 €	89 042 €
Groupe 3 dépenses afférentes à la structure	231 097 €	223 221 €	-7 876 €
PRODUITS	1 539 147 €	1 560 712 €	21 565 €
Groupe 1 recettes de la tarification	1 374 289 €	1 368 651 €	-5 638 €
Groupe 2 autres recettes	46 612 €	61 570 €	14 958 €
Groupes 3 des produits financiers et des produits encaissables	97 996 €	110 241 €	12 245 €
Versement du CPOM	20 250 €	20 250 €	0 €
RESULTAT	28 488 €	-57 766 €	86 254 €

Dépenses du groupe 1 (dépenses liées à l'activité générale).

Les dépenses du groupe 1 enregistrent une hausse de plus de 47 000 € par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique principalement par :

- Une fuite d'eau importante identifiée en 2025, ayant généré un surcoût exceptionnel de 39 000 €. Cette situation a été traitée et fait désormais l'objet d'un suivi renforcé des consommations ;
- Le recours à un personnel extérieur pour la comptabilité (+12 000 €) ;
- Des dépenses d'entretien technique, notamment sur les systèmes de climatisation, pour un montant supplémentaire d'environ 10 000 €.

Ces éléments présentent un caractère ponctuel et ne devraient pas se reproduire en 2026.

Dépenses du groupe 2 (dépenses liées aux frais de personnel et charges du travail).

La masse salariale est en hausse de +63 000 €.

Cette évolution s'explique par :

- Le recours à des remplacements nécessaires au maintien de la continuité de service ;
- L'évolution des charges sociales ;
- Des situations spécifiques (formations via Transition Pro, départ à la retraite).

Une attention particulière est désormais portée à la maîtrise de ce poste, avec un pilotage renforcé des plannings et des remplacements.

Dépenses du groupe 3 (dépenses exceptionnelles et annexes).

Les dépenses du groupe 3 sont globalement en légère baisse (-8 000 €), malgré :

- Une hausse des dépenses d'entretien des espaces extérieurs liée à des événements climatiques (tempête de décembre 2024) ;
- Une augmentation de la taxe foncière.

Analyse des produits :

Produits de groupe 1 (recettes issues de l'activité principale et tarifée).

Nous constatons une situation des recettes de la tarification globalement stable (+0.5%).

Produits de groupe 2 (recettes annexes issues de l'activité).

Les recettes annexes évoluent à la hausse (+15k€).

Ceci s'explique par l'accueil de groupes extérieurs (partenaires et propriétaire). Cela dit, ces recettes sont également liées au lavage des vêtements, les boissons et les recettes issues de l'animation.

Produits de Groupe 3 (financiers et des produits encaissables).

Hausse de 12k€ essentiellement due aux remboursements de dettes de résidents.

Chiffres clefs 2025.

LIBELLES	RESULTAT 2025
Capacité autorisée	75
Taux d'occupation	78%
Nombre de journées d'ouverture	365
Nombre de journées théoriques	27375
Nombre de journées réalisées dont hospitalisations et congés	21167
Nombre de jours d'hospitalisation (-20€) 54 départs soit 13 jours	825
Nombre de jours de congés (-20€)	48
Nombre moyen de résidents par jour	58

Nous constatons que le taux de remplissage de 2025 est stable de 0.5% par rapport à 2024. Notre taux d'occupation doit être équilibrer au taux 2025 pour les années suivantes afin de maintenir l'équilibre économique.

Taux occupation 2025.

	Nombre de chambres	Nombre de lits	Taux de remplissage	Pax / Jour	Jours	Nuitées possibles	Nuitées	Tarif journalier
T1	45	45	95 %	42	365	16425	15205	64,14 €
T1 bis	08	10	75 %	06	365	3650	2190	71,74 €
T2	10	10	77 %	09	365	3650	3285	78,03 €
T2 2 ^{ème} pax	0	10	10 %	02	365	3650	487	31 ,23 €
Total	63	75	77 %	58,16	365	27375	21167	

A la lecture de ce tableau nous constatons que nous n'avons que très peu de couples (2 sur 2025) malgré 8 chambres communicantes. Le plus gros volume d'affaires se fait sur les chambres simples.

Tarif moyen annuel 2025.

Tarif moyen pondéré journalier 2025 recettes tarification / nuitées	64,65964993
Tarif moyen pondéré journalier 2025 HORS HOSPI ET CONGRES	64 ,66 €

L'analyse met en évidence un effet ciseau entre des charges en forte progression et des produits globalement stables.

Mesures correctives engagées :

- audit complet de la consommation d'eau ;
- optimisation des plannings du personnel ;
- suivi mensuel renforcé des charges ;
- actions pour améliorer le taux d'occupation.

- une fuite importante identifiée et réparée, avec mise en place d'un suivi renforcé des consommations afin d'éviter toute récurrence ;
- une attention particulière est portée en 2026 à la maîtrise de la masse salariale, notamment par une optimisation des remplacements et une gestion renforcée des plannings ;
- le taux d'occupation, stable par rapport à 2024, reste un levier d'amélioration identifiée, avec des actions engagées pour renforcer l'attractivité et optimiser le remplissage.

Affectation du résultat.

La totalité du résultat est affecté en report à nouveau débiteur. Le déficit étant compensé par les rapports excédentaires des années précédentes.

La situation financière 2025, bien que déficitaire, reste maîtrisée et s'explique par des facteurs conjoncturels clairement identifiés.

Les actions engagées doivent permettre un retour à l'équilibre dès l'exercice 2026, tout en garantissant la qualité de l'accompagnement des résidents.

Résultats sociaux.

Démographie des résidents.

Les entrées 2025, au nombre de 16, font apparaître un ratio de 9 femmes pour 7 hommes avec une moyenne d'âge respective de 84 et 89 ans.

La proportion hommes/femmes est quasi à l'équilibre avec un ratio de 51% d'hommes pour 49% de femmes : 29 femmes pour 30 hommes.

Nous constatons une stabilisation de l'âge moyen significative liée à notre choix de maintenir l'effectif moyen des personnes à l'aide sociale à l'arrivée.

Nous avons malheureusement connu le décès de 3 de nos résidents sur l'année 2024.

Taux de dépendance.

Nous conservons un taux de dépendance en relation avec le cadre réglementaire :

Gir 1	0 %
Gir 2	6 %
Gir 3	5 %
Gir 4	20 %
Gir 5	10 %
Gir 6	56 %

Un nombre important de résidents, environ 50%, bénéficient de praticiens libéraux dans l'accompagnement du soin et de leur toilette.

Bénéficiaires de l'aide sociale.

En 2025, nous comptons 26 bénéficiaires de l'aide sociale. Le réseau local de gériatrie, de psychiatrie, mais aussi de travailleurs handicapés apporte de nombreux candidats. Les bénéficiaires de l'aide sociale participent largement au rajeunissement de l'âge moyen.

Nous continuons à stabiliser ces entrées en 2026, pour le bien-être de tous nos résidents.

Compte-rendu forfait autonomie 2025.

Perçu au titre de l'année 2025 : 20 250 €.

Dépensé au titre de l'année 2025 : 20 550 €.

Moyens humains et logistiques mis en œuvre :

Nous travaillons essentiellement avec des prestataires. Le forfait autonomie ne finance ni la part salariale, ni les frais liés à l'investissement.

En 2025, les actions ont été menées essentiellement grâce à des animations festives, des sorties extérieures, et des projets autour de la santé.

L'ensemble des projets en lien avec le maintien à l'autonomie de nos résidents sont portés et présentés par l'animatrice dans le cadre d'une programmation annuelle.

Une recherche continue à l'établissement de convention de mise à dispositions afin de réduire les coûts des prestataires.

La résidence met à disposition ses locaux, lieux de vie et navette pour permettre à ses résidents d'évoluer dans un cadre de vie favorable au maintien de leur autonomie en favorisant le lien social et l'accès aux droits.

La résidence s'est également inscrite dans un projet d'accompagnement de contrats civiques afin d'apporter une présence humaine plus importante auprès des résidents et faire découvrir le secteur de la personne âgée aux jeunes personnes qui souhaitent s'engager.

Les partenaires associés à la mise en œuvre :

En 2025, les animations musicales, dansantes et de maintien de l'autonomie ont été privilégiées.

Pour les prestataires récurrents :

- le repérage et la prévention des difficultés sociales et de l'isolement social, le développement du lien social et de la citoyenneté : « Néosilver, la petite boutique, Les 2Z., J.M. Rovelli, C. Wajnberg, FARM Event, L. Cirelli, Fair play, Cathy Hargé, Michèle Merlin (tous en scène), Destination Musique, Kiki Zouk de Fiesta Musique, Maxime Medin Magicien (tous en scène), musée de la Banque de France Hyères (Mairie) ;
- la nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, les activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes : M. Brazier (Yoga) ;
- le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques : L. Matthieu inter G ;
- l'information et le conseil en matière de prévention en santé et de l'hygiène : Néosilver pour la nutrition, santé et bien-être : Stéphanie Miller et Michèle Borsoukoff massage, Maquillage Isabelle Thierry, Forever Oloevera soin main et visage ;
- la sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités ;
- ouverture d'actions collectives à d'autres personnes âgées que les résidents : Compagnie Allegri-Arts.

Calendrier de mise en œuvre.

Thème	Intervenants	Dates de réalisation	Montant dépensé
Le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques.	L. Matthieu	08.02.25 / 15.03.25 / 05.04.25 / 24.05.25 / 19.07.25 / 27.09.25 / 18.10.25 / 29.11.25 / 20.12.25	1350 €
La nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, les activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes	M. Brazier	1 séance hebdomadaire	3760 €
Le repérage et la prévention des difficultés sociale, le développement du lien social et de la citoyenneté.	Journées Thématiques (Venise sous les tropiques)	04.03.25 / 11.09.25	2370 €
	Néosilver (calligraphie, poterie)	20.08.25 / 06.11.25 / 14.11.25	702 €
	La petite boutique	05.02.25 / 07.07.25 / 01.10.25 / 03.12.25	0 €
	Navettes	3 hebdomadaires	1000 €
	Fair Play	07.01.25	200 €

	Les 2 Z	23.05.25 / 02.09.25 /20.11.25	710 €
	J.M Rovelli	15.08.25 / 24.12.25	570 €
	C. Wajnberg	21.04.25 / 20.06.25	420 €
	FARM Event	31.12.25	2500€
	L. Cirelli	07.10.25	420 €
	Desti.Mus.	04.11.25	110 €
	K. Hergé	11.03.25 / 25.12.25	300 €
	M.Merlin	13.06.25	180 €
	Tous en scène	01.12.25	390 €
	Néosilver chocolat	11.09.25	380 €
	KikiZouk	04.03.25	300 €
	Magicien	14.07.25	300 €
	Ouverture sur l'extérieur Fêtes des voisins Soirée Beaujolais Partenariat Colonel Picot Projet interG Mistral/Lycée Théâtre : 2 représentations. Ouverture au public	Tout au long de l'année	3337 €
L'information et le conseil en matière de prévention en santé et de l'hygiène.	Néosilver nutritionniste	01.07.25	186 €
	Journée bien-être S. Miller massage M. Borsoukoff Massage I. Thierry Maquillage F. Aloevera Soin visage et main	11.12.25	1065 €
La sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités	CHUBB CCAS Hyères SONOLIV	Tout au long de l'année	0 €
Total			20550 €

Participation et satisfaction des bénéficiaires :

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement global, la résidence a poursuivi en 2025 son programme d'actions en faveur du maintien de l'autonomie. Ce programme s'inscrit dans une dynamique de prévention du vieillissement et de promotion du bien vieillir.

- Participation des résidents.

Taux de participation moyen : environ 80% des résidents ont pris part à au moins une activité liée au maintien de l'autonomie (activités physiques adaptées, ateliers mémoire, ateliers équilibre, sophrologie, prévention des chutes ...).

Formes d'engagement : les activités collectives (gym douce, parcours de motricité, prévention des chutes) ont été les plus suivies, suivies par les ateliers cognitifs et les actions autour de la nutrition et du sommeil.

- Satisfaction exprimée.

Enquête de satisfaction 2025 :

92% des résidents ayant participé se déclarent « satisfaits » ou « très satisfaits ».

Les aspects les plus appréciés sont : l'ambiance bienveillante, le sentiment d'utilité, la valorisation des capacités, et les effets positifs sur le moral.

Plusieurs résidents ont exprimé leur souhait d'avoir davantage de séances ou des créneaux plus réguliers, preuve d'un intérêt croissant.

- Perspectives.

Co-construction : implication des résidents dans la définition des prochaines activités et repas.

Suivi personnalisé : intégration d'un repérage précoce de la fragilité pour ajuster les propositions d'activités.

Participation des personnes extérieures à la résidence.

La résidence poursuit son ouverture sur l'extérieur avec des moments festifs que nous connaissons tous avec une ouverture aux voisins et aux intervenants extérieurs.

Les impacts de l'action en termes de prévention de la perte d'autonomie et de comportement favorables au bien vieillir.

Les actions de préservation de l'autonomie ont une incidence directe sur la prévention des chutes.

Par ailleurs, les activités musicales et intergénérationnelles apportent un lien social très fort et créent une cohésion de groupe chez les résidents.

Résultats prévisionnel 2026.

Nous estimons le résultat prévisionnel d'exploitation 2026 à l'équilibre donc, mais toujours difficile à chiffrer à cette période de l'année.

Les charges du groupe 2 ont grandement impactée le résultat 2025 : l'ajout de la prise en charge d'une part des salaires de la cheffe comptable en 2025 représente des charges structurelles importantes que nous devons anticiper afin de garder les comptes à l'équilibre sur les années à venir.

Tarification 2026.

Nous avons une salariée en transition Pro jusqu'au 22 juillet 2026. Pour rappel son salaire est entièrement financé par l'organisme « Transition Pro ». A l'issue de sa formation elle pourra réintégrer la résidence ou poursuivre sa réorientation. Dans ce cas, il sera certainement proposé à la personne qui effectue son CDD de remplacement un CDI, elle donne entière satisfaction à ce jour.

Le plan de formation 2026 prévoit, outre les formations obligatoires, une ouverture sur la bientraitance.

Pour 2026, le plan de formation a été saisi sous le webservice de l'OPCO santé.

Type de formation				Organisme de formation		Stagiaire				Durée		Coûts				
N°	Priorité *	Intitulé de la formation	Période de réalisation		Nom et siret de l'OF	Datadock	Nombre de salariés	Type de contrat	Emploi	Niveau de qualification	Théorique	Stage	Frais pédagogiques	Salaires et charges	Frais annexes	Total
			Du	Au												
							A compléter en cas d'action individuelle									
1	2	Sauveteur Secouriste du travail - Recyclage			SOFIS 439 734 005 00036	oui	8				7 H	7 H	660,00 €	0,00 €	0,00 €	
3	2	Premier témoin incendie			SOFIS 439 734 005 00036	oui	8				1,5 H	1,5 H	522,00 €	0,00 €	0,00 €	
5	2	Opération non électrique BO HO HOV			SOFIS 439 734 005 00036	oui	6				14 H	H	1 548,00 €	0,00 €	0,00 €	
6		BIENTRAITANCE			OPCO	oui	2							0,00 €	0,00 €	
7		GESTES ET POSTURES			APAVE	oui	8				7H	7H	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €	
8		COMMUNICATION NON VIOLENTE			API MANAGEMENT	oui	16				7H	7H	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €	

Nbre d'actions → 6

Nbre d'heures → 0 0 6 970,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €

Point de l'évaluation externe.

Nous avons clôturé l'évaluation externe de la Haute autorité de santé (HAS) qui s'est réalisée les 05 et 06 février 2025. Le résultat s'avère positif dans sa globalité avec une note globale de 3.64/4.

Pour entrer un peu plus dans les détails cela représente par chapitre les notes suivantes : 3.75 pour la personne accompagnée, de 3.53 pour les professionnels et de 3.64 pour la résidence (sur 4), il en découlera un plan d'action afin de poursuivre notre politique d'amélioration.

Nous avons également été repris sur 4 critères impératifs :

- le document droit à l'image ;
- la cartographie de la maltraitance et son plan de prévention ;
- le bilan des plaintes et réclamations en Conseil de vie social (CVS) annuel ;
- le bilan de l'événements indésirable (EI) et l'événement indésirable grave (EIG) en CVS annuel.

Ces critères nécessitent un plan d'action qui doit être envoyé à la tutelle pour preuve d'une remédiation. Ce qui fut réalisé le 17 avril 2025.

Ces actions ont représenté une charge de travail importante pour la résidence.

Suivront sur le prochain trimestre les déclarations auprès de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de l'Agence de transition écologique (ADEME).

Point sur les travaux.

• Toiture.

Nous devons poursuivre la rénovation de l'étanchéité de la toiture. Nous avons réalisé plus de 220 m² en 2025, nous souhaiterions en réaliser 200² en 2026.

• Panneaux photovoltaïques.

Le projet est annulé à ce jour : il n'y a aucun intérêt autre qu'idéologique à le réaliser.

• Un plan d'action travaux.

Poursuite du suivi du plan d'action.

• Intervention UIISC 7.

La tempête Déborah nous a pénalisé cette année, une fois de plus. Une dizaine d'arbres sont couchés sur notre terrain. Nous comptons sur une intervention pour nous aider.

• Demande de jalonnement routier.

La résidence n'est pas signalée au rond-point des Médailleurs Militaires sur la route de l'Almanarre, une demande a été déposée en Mairie. Nous avons obtenu un retour positif par courrier avec l'installation d'une signalisation temporaire avant la rénovation de l'intégralité des panneaux directionnels de la commune de Hyères.

Les orientations pour les années à venir.

Immédiatement :

- Poursuite élagage des arbres de l'établissement afin de mettre sous protection les biens et les personnes ;
- Mise en place d'un Dossier Usagers Informatisé (DUI) avec une interface full web. Les informations sont hébergées sur un serveur protégé, avec accès à l'Identifiant National de Santé (INS) et l'espace Santé de chacun des résidents (en cours de réalisation).

Investissements :

Voici une liste non exhaustive des investissements à prévoir à la résidence dans les années à venir. Il appartiendra au directeur de trouver les financements et de planifier les investissements en accord avec le Conseil d'administration (CA) :

- téléphonie : serveur et câblage téléphonique obsolète (**en cours de réalisation**) ;
- toiture : reprise étanchéité sur la totalité de la toiture ;
- cabinet médical : remplacement menuiserie, réfection du carrelage avec sol antidérapant et peinture ;

- salle à manger du personnel : réfection des carrelages ;
- couloir cuisine et stockage sec cuisine : réfection du carrelage avec sol antidérapant ;
- allées du parc : les allées sont endommagées par les racines des pins. A termes, il faudra prévoir la réfection de certaines allées pour éviter les chutes ;
- carrelage entrée extérieure : prévoir la mise en carrelage de la partie de l'entrée extérieure pour mettre du carrelage extérieur anti-dérapant ;
- changement de l'enseigne au-dessus de la porte d'entrée ;
- remplacement des mobiliers des salons ;
- la villa : la villa de « direction » nécessite de gros travaux de sécurité (électricité, murs qui bougent, fissurés, vétusté, plomberie sanitaire à refaire).

Conseil de la vie sociale.

L'établissement s'est doté d'un nouveau conseil de la vie sociale avec deux résidents titulaires et une suppléante.

L'élargissement imposé par la loi de 2022 nous permet d'y associer deux représentants des familles.

Son règlement intérieur a été voté le 08 février 2024.

Nous y associons également un représentant du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Ce conseil constitue un haut lieu de la communication institutionnelle en permettant des échanges réguliers avec nos résidents et/ou leurs représentants.

Signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Le département a signé le CPOM 2023-2028 conditionnant le forfait autonomie 2025 à hauteur de 20 250 €. Nous avons vu la réalisation précédemment.

Budget 2026.

L'arrêté comptable des 6 premiers mois de l'année 2026 et les tendances 2027 seront réalisés au 30 septembre de cette année. Proposition au CA, puis envoi avant le 30 octobre au Conseil départemental (CD).

Les comptes administratifs et le bilan forfait autonomie 2025 sont transmis au CD avant le 30 avril 2026.

Conclusion.

Au terme de l'exercice 2025, l'analyse des comptes administratifs met en évidence une gestion rigoureuse et engagée, au service des missions fondamentales de la résidence d'autonomie. Dans un environnement marqué par des contraintes économiques persistantes et des exigences accrues en matière de qualité d'accompagnement, l'établissement a su maintenir un équilibre entre maîtrise budgétaire et maintien d'un haut niveau de prestations. Le résultat 2025, déficitaire, est une rupture ponctuelle sur les 10 dernières années, hors année COVID.

Les résultats constatés traduisent la capacité de la structure à s'adapter aux évolutions du secteur, tout en poursuivant ses objectifs de sécurisation des parcours, de prévention de la perte d'autonomie et de promotion du bien-être des résidents. Les actions engagées au cours de l'année, qu'elles soient organisationnelles, sociales ou liées à l'amélioration du cadre de vie, s'inscrivent pleinement dans une dynamique d'amélioration continue.

L'exercice écoulé confirme également la mobilisation des équipes, dont l'implication quotidienne constitue un levier essentiel de la qualité de service rendue. Dans cette perspective, l'établissement poursuivra ses efforts afin de consolider ses pratiques, renforcer ses actions de prévention et développer des projets innovants répondant aux attentes des résidents et aux orientations des politiques publiques.

Pour l'exercice à venir, la vigilance restera de mise quant à la maîtrise des charges, notamment celles du groupe 2, dans un contexte encore une fois incertain. Toutefois, la résidence autonomie entend poursuivre son engagement en faveur d'un accompagnement respectueux, sécurisant et porteur de sens, en cohérence avec les valeurs qui fondent son action.

Le présent rapport témoigne ainsi de la volonté constante de transparence, de responsabilité et d'amélioration continue qui guide l'établissement dans la conduite de ses missions.

L'année 2025 a marqué une étape importante pour notre résidence autonomie : celle de la consolidation de nos engagements et du renouvellement de notre projet collectif, au service des résidents, de leurs proches et de notre équipe.

Grâce à l'investissement quotidien de chacun – salariés, bénévoles, partenaires – nous avons su relever les défis économiques, organisationnels et humains dans un contexte exigeant. Notre résidence demeure avant tout un lieu de vie où le respect, la dignité, la bientraitance et l'autonomie des personnes accueillies sont placés au cœur de toutes nos actions.

Nous abordons l'avenir avec confiance et détermination, en poursuivant notre démarche d'amélioration continue, de prévention de la perte d'autonomie et d'innovation sociale. Plus que jamais, nous restons fidèles à notre vocation d'accompagner chaque résident avec humanité, professionnalisme et bienveillance.

L'évaluation externe de la Haute Autorité de Santé réalisée en début d'année 2025 a constitué une étape majeure dans notre évolution. Elle nous engage à poursuivre notre politique d'amélioration continue de la qualité d'accompagnement en direction de nos résidents.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des équipes pour leur engagement exemplaire, les résidents et les familles pour leur confiance renouvelée.

Ensemble, nous continuerons à faire vivre notre projet, au plus près des attentes de ceux que nous avons la responsabilité d'accompagner.

Je remercie, une fois encore, le Président Général pour la relation de confiance établie ainsi que tous les membres du Conseil d'administration pour leur écoute et leur questionnement sur les projets en cours.

Les délégués nationaux sont invités à voter :

– Présents ou représentés : 521 voix.

Approuvez-vous :

	Oui	Non
le rapport moral 2025 du directeur de la résidence ?	505	11
les comptes 2025, de la résidence ?	499	20

7 - RAPPORT DU TRESORIER GENERAL - Pascal Lenne.

Mesdames et Messieurs, les délégué(e)s de droit et élu(e)s, chers amis(e)s cher(e)s sociétaires,

Le rapport financier du trésorier général fait partie des contraintes légales à toutes associations. Il doit être présenté lors des congrès ou assemblées générales ordinaires conformément à nos statuts. Je vais donc vous présenter le rapport financier de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire pour l'exercice de l'année 2025.

La réception des comptes rendus de gestion de l'exercice 2025 qui doivent être adressés chaque année pour le 31 mars « terme en vigueur » n'a pas été respectée pour les UD et sections suivantes :

- UD : 002 - 028 - 091 ;
- Sections : 258 - 479 - 522 - 992 - 1030 - 1120 - 1389 - 1458 - 1589 - 1678 - 1710.

Imaginez la difficulté que nous avons à produire les documents comptables qui doivent se rapprocher de la réalité.

L'UD 91 ne nous envoie plus rien depuis 2023.

Il ne faut pas oublier que nous avons des comptes à rendre au commissaire aux comptes et à nos administrations de tutelles que sont, le MINARM, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Finances.

Je remercie les présidents et trésoriers des sections qui ont respecté le délai du 31 mars 2026.

CERFA et reçus fiscaux – Dons.

Je voudrais remercier Alain Droval, chargé des CERFA. Il a été votre interlocuteur.

En novembre 2025, vous avez reçu un mail vous expliquant la marche à suivre sur l'établissement d'un CERFA 11508-03 – reçu au titre des dons à certains organismes reconnus d'utilité publique ou d'intérêt général.

Ce CERFA donne droit à des réductions d'impôts. Il doit être validé par la personne morale représentant la SNEMM, le président général.

Cette année, nous avons traité 130 CERFA pour un montant de 112 683 euros.

Plusieurs remarques concernant les CERFA ont été exprimées l'année dernière et ont fait l'objet de notre note, mais elles n'ont pas toujours été appliquées. En conséquence, vos envois n'ont pas pu être exploités dans les délais :

- Utiliser le bon onglet suivant la puissance fiscale de votre véhicule ;
- Le CERFA ne peut être signé que par le président général ;
- Les activités inscrites, doivent obligatoirement être au profit de la section et/ou de l'UD, dans le cadre de votre fonction locale au sein de la SNEMM ;
- Ne pas envoyer de documents en JPEG ;
- Dossier envoyé en plusieurs page et non un seul document par demandeur ;
- Réception de dossiers incomplets ;
- Réception des CERFA sur une autre boîte mail que celle prescrite.

Au titre de notre reconnaissance d'utilité publique (ARUP), nous aidons par des bourses d'études, les filles et petites filles de médaillés militaires, élèves des maisons d'Éducation de Légion d'Honneur (MELH), mais également, des associations comme le Foyer de l'Institut Nationale des Invalides (INI), les INVICTUS GAMES, le musée du Chevron à Saint Maixent, la fondation UN AVENIR ENSEMBLE mais également toutes les actions au profit de la mémoire, (monuments, plaques commémoratives et mémorielles, etc...) ainsi que les associations venant en aide aux blessés, (ADOSSPP, Terre Fraternité/ADO, la fondation de la gendarmerie, la FOSA, l'ADOSM, sans oublier le Bleuet de France) . Tous ces dons nous permettent d'éditer vos reçus fiscaux dans le cadre de l'ARUP.

Pour mémoire, depuis 2022 les services du Trésor Public nous a demandé de déclarer les montants des dons et les versements perçus ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal.

Les comptes annuels sont établis conformément au nouveau règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Point sur les LEGS.

Les biens reçus par legs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation ou à la date d'acceptation du legs.

Les subventions d'exploitation.

Le montant des subventions perçues par la SNEMM, s'élève à 236 209 pour l'exercice 2025.

Elles se répartissent comme suit :

- subventions communales, départementales, régionales ;
- forfait Autonomie département du Var (CPOM contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) ;
- Autres subventions :
 - Fédération Nationale d'André Maginot (FNAM) ;
 - AMGYO ;
 - Mairie du 8ème arrondissement.

Les finances générales de la SNEMM.

Elles sont regroupées en bilans par entités et présentées au commissaire au compte. Elles sont totalisées en un compte tous établissements au 31 décembre 2025 (communément appelés comptes consolidés/combinés) :

- Total des Produits : 4 353 974 € ;

- Total des Charges : 4 392 439 € ;
- Résultat : - 38 465 €.

Voici le détail de ces bilans et comptes de résultats de notre pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

1. Le bilan et les comptes de résultats du siège,
2. Le bilan et les comptes de résultats des sections,
3. Le bilan et les comptes de résultats des unions départementales,
4. Le bilan et les comptes de résultats de la résidence vous ont été présentés par le directeur de la résidence, Monsieur Graziani,
5. Le bilan et les comptes tous établissements de la SNEMM,
6. Présentation du budget prévisionnel du siège national pour 2027,
7. Les Mécénats.

Je précise que les structures vérifiées, n'ont pas été choisies par le président général ou le trésorier général mais par le commissaire aux comptes du cabinet Equation.

1. Les comptes de résultats du Siège National.

- Bilan de l'actif. La disponibilité en banque, du siège s'élève au 31 décembre 2025 à 945 090 €, sur les 8 comptes courants ou placés sur 2 livrets (SG et CIC) ;
- placement sur TRESOPLUS à la Société Générale depuis novembre 2023 avec un rendement mensuel qui fluctue entre 2,40% et 2,20% et sur le CIC avec un taux à 1,40% annuel. Les intérêts 2025 sont de 14 668 € ;
- baisse constante des cotisations, perte de 45 052 €, ce qui représente 2833 membres titulaires et associés et dames d'entraide. Il s'agit d'une perte non seulement pour la SNEMM, mais également pour les unions départementales et les sections, avec un manque à gagner s'élevant à 19 834 €.
- baisse des abonnements à la revue pour un montant de 6 000 € ;
- les versements de dons au profit de l'entraide, des pupilles et des blessés s'élèvent à 87 646 €, en baisse par rapport à l'année précédente ;
- les cotisations des années antérieures sont comptabilisées en « dons »
- une baisse des ventes de la boutique due en partie à l'encaissement de chèques des récompenses en 2026 ;
- des allocations attribuées au profit de l'Entraide pour un montant de 68 091 € en diminution par rapport à 2024 .
- perception d'un leg pour un montant de 99 392 €
- Total des charges : 902 317 €
- Total des produits : 955 306 €
- Résultat : + 52 989 €

2. Les comptes de résultats des sections locales.

Au 1er janvier 2025, 516 sections étaient actives. À ce jour, 505 comptes-rendus de gestion ont été reçus, soit un taux de retour de 97,9 %, avec 11 comptes-rendus encore manquants. Pour les sections dont nous n'avons pas reçu le compte rendu financier ou sont arrivées après la clôture des comptes, a été pris l'état au 31 décembre 2025.

Les disponibilités des sections dissoutes ou fusionnées au cours de l'année 2025 sont prises en compte dans le bilan financier de nos sections. Les avoirs restants sont soit reversés aux sections accueillantes, soit pris en compte au niveau du siège. Décision prise en conseil d'administration.

Aussi, toute section ne remontant pas son compte rendu de l'exercice au 31 mars 2026 vient pénaliser le bilan final annuel des sections.

Remarques générales sur ces bilans financiers :

- 241 sections ont un résultat négatif en baisse par rapport à 2024 ;
- Il a été demandé des explications à plus de 100 sections. Les questions concernaient essentiellement les revues, les frais d'AG ou animations, des résultats avec un résultat en négatif qui demandait des compléments d'information (achat de drapeaux sans retour des subventions, achat de plaques

mortuaires, etc.), des cotisations englobant les revues, des versements de cotisations au siège supérieurs aux recettes etc. ;

- ne pas encaisser les chèques de cotisation de l'année N+1 reçus en décembre (exemple chèque cotisation pour 2026 encaissé en 2025) ;
- des recettes sur les frais d'organisation et animation et AG/CONGRES inférieures aux dépenses ;
- des produits « achat de produit SNEMM » sans aucune recette. Je rappelle que les achats de la boutique (polos, chemisettes...) ne doivent pas être pris totalement en charge par la section ;
- achat de matériel informatique (ordinateur, imprimante) ;
- les revues, trop de sections les comptabilisent dans les cotisations ;
- bien différencier les cotisations MT - MA et DE ;
- ne pas oublier les dons des bénévoles en recette et en dépense lors des établissements des CERFA ;
- je rappelle que l'article 20-3 du statut prévoit les dépenses possibles par les UD et sections.

R 20.3 – Dépenses

Les dépenses proviennent :

- a) des frais généraux de gestion (affranchissement postal, téléphone, électricité, loyer, assurances, informatique et bureautique, etc ...) ;
- b) des frais des manifestations patriotiques et associatives ;
- c) des frais médiatiques (expositions, conférences, articles de presse, bulletin de liaison, etc ...) ;
- d) des frais divers (sonorisation, plaques souvenir, gerbes mortuaires, etc ...) ;
- e) des frais d'achat des produits de la "S.N.E.M.M" ;
- f) des frais de représentation (déplacements, hébergement, etc ...) ;
- g) de la quote-part des cotisations revenant au "Siège" ;
- h) des participations à des actions d'intérêt général.

Quelques données remarquées :

- Au bilan actif, la disponibilité des sections en banque s'élève à 2 691 268 € dont 733 333 € sur livret ;
- Nous notons que les « frais organisation animations » s'élèvent à 1 074 487 € pour des recettes enregistrées à 1 032 503 € ;
- des frais de déplacement en hausse (+ 9 000 €) ;
- Subventions (mairie, département, région etc....) pour 167 857 € ;
- une augmentation des dons pour 225 153 €.
- Total des Produits : 2 195 911 €
- Total des Charges : 2 236 166 €
- Résultat : - 40 255 €

3. Les comptes de résultats des Unions Départementales.

Au 1er janvier 2025, 75 unions départementales étaient actives. À ce jour, 72 comptes rendus de gestion ont été reçus, soit un taux de retour de 96 %, avec 3 comptes rendus encore manquants.

Remarques générales sur ces CR :

- 31 unions départementales ont un résultat négatif avec les mêmes raisons que les sections.
- Lors des activités de fin d'année, on peut constater que certains chèques ne sont encaissés que l'année suivante.
- En 2025 nous avons reversé aux UD la somme de 10 332 €.

Quelques données remarquées :

- 12 UD ont reçu une demande d'explication de ma part. Les questions concernaient essentiellement les frais d'AG ou animations (dépenses supérieures aux recettes), des résultats avec un négatif qui demandaient des explications complémentaires (achat de drapeaux sans retour des subventions, etc.) ;
- au bilan actif, la disponibilité des UD en banque s'élève à 246 573 € dont 23 228 € sur livret ;
- dans le tableau compte de résultat, nous observons les mêmes remarques que pour les sections. Revues, animations etc. ;
- subventions (mairie, département, région etc....) pour 15 602 € en baisse ;
- une augmentation des dons pour 67 236 €.
- Total des Produits : 169 717 €
- Total des Charges : 162 850 €

- Résultat : + 6 867 €

4. Les comptes de résultats de la Résidence de la Médaille Militaire.

Ces comptes vous ont été présentés par monsieur Graziani Directeur de la Résidence de la Médaille militaire située à Hyères dans le Var.

5. Les comptes tous établissements de la SNEMM.

Ces comptes de résultats concatènent l'ensemble des comptes des différentes composantes de la SNEMM (Sections - Unions Départementales - résidence de Hyères et le siège national).

Pour cette année 2025 le compte de résultat de l'ensemble des structures est négatif.

Pour les années à venir, nous souhaitons que les unions départementales et les sections fassent preuve de rigueur dans le respect des délais de transmission de leurs comptes-rendus de gestion. Il n'est pas acceptable que ces documents nous parviennent après le 31 mars, ce qui ne nous permet pas de présenter les bilans dans les temps impartis, notamment lors du dernier conseil d'administration précédant l'assemblée générale nationale.

N'hésitez pas à nous solliciter lors d'achats importants.

N'attendez pas votre AG pour nous transmettre votre état de gestion annuelle. Dès le 2 janvier, il peut être transmis.

- Total des Produits : 4 353 974 €

- Total des Charges : 4 392 439 €

- Résultat : - 38 465 €

6. Le budget prévisionnel 2027 de la SNEMM.

Le budget prévisionnel de l'année 2027 a été approuvé par les membres du conseil d'administration lors de sa séance des 19 et 20 mai dernier. Il a été communiqué aux présidents et délégués élus par courriel lors de l'envoi du CR de notre dernier CA.

Le budget est groupé par thèmes pour une meilleure compréhension.

Les détails des produits et charges sont développés dans les deux tableaux qui vous sont présentés.

7. Les mécénats

Je vous fais un point sur nos mécènes :

- Domaine Hirtz
- ACCESS Protection
- EVENEXPO
- MINOS GROUP
- OTT HERITAGE
- PEPITE
- PHOENIX FORMATION / MLE INVEST

Pour un montant global de 12 250 €

Cas de Mr Tousch qui nous verse mensuellement un don de 50 euros.

Conclusion :

- Un résultat négatif pour 2025 :
- des ventes des articles à la boutique qui malgré une baisse, reste positif ;
- un chiffre en continuelle augmentation, celui des abandons de traitement + 3 130 euros ;
- des dons des sections et UD en baisse ;
- un compte de résultat des sections qui a été meilleur qu'en 2024 (- 5 420 euros), il faut continuer sur cette voie ;
- une légère augmentation dans le paiement des cotisations par rapport à 2024.
- une augmentation des charges, taxes et impôts ;

Le fait que vous ne nous ayez pas transmis vos bilans prévisionnels pour l'année N+1, ni informés de vos projets susceptibles d'avoir un impact significatif sur vos bilans, nous place devant le fait accompli lors de l'analyse de votre gestion.

Un courriel de rappel, comme celui envoyé en novembre 2025, vous sera adressé concernant l'utilisation des formulaires CERFA, des comptes-rendus financiers (trimestriels et annuels), mais également sur certaines procédures, telles que les démarches liées au numéro SIRET, les dossiers de changement de signataires etc.

Vous l'aurez compris, le véritable enjeu reste le recouvrement des cotisations, condition indispensable pour garantir, a minima, l'équilibre financier de la SNEEM.

Avant de clore ce rapport financier, je voudrais remercier les salariées du service de la trésorerie, madame Richard à la boutique, mesdames Gosnier et Fehrenbacher mes collaboratrices de la comptabilité, sans qui je ne pourrais pas effectuer et assumer cette fonction de trésorier général. Elles m'apportent toute l'aide nécessaire pour la réalisation des bilans que je viens de vous présenter, avant de les soumettre au commissaire au compte dûment accrédité. Je n'oublie pas les deux assistantes de direction, Mesdames Martial et Carabina, qui œuvrent également au bon fonctionnement du siège et apportent une contribution non négligeable à la trésorerie.

Enfin pour terminer cette intervention, qui, par votre abnégation dans vos fonctions bénévoles continuent à mettre en applications les directives que le siège vous demande, conscient que toutes et tous vous ne possédez pas un niveau « expert » en la matière et des nombreuses difficultés que vous rencontrez sur le terrain aux contacts de nos sociétaires.

Sachez que toute l'équipe de la trésorerie et de la boutique sont là pour vous aider.

Soyez-en aujourd'hui amicalement et chaleureusement félicité(e)s et remercié(e)s.

Les délégués nationaux sont invités à voter :

- Présents ou représentés : 521 voix.

Approuvez-vous les comptes :	Oui	Non
de résultats du Siège national pour l'année 2025 ?	501	00
de résultats des sections locales pour l'année 2025 ?	476	43
des unions départementales pour l'année 2025 ?	493	11
Approuvez-vous les comptes tous établissements pour l'année 2025 ?	511	00
Approuvez-vous le rapport financier 2025 du trésorier général ?	485	23

8 - PROPOSITION D'AUGMENTATION DE LA REVUE DES 2027. Pascal Vigne.

Mesdames, Messieurs,

Comme cela a déjà été présenté par Pascal Lenne, l'équilibre financier de notre revue est aujourd'hui fragilisé par plusieurs facteurs convergents :

- une diminution progressive du nombre d'abonnements, entraînant mécaniquement une baisse des recettes publicitaires ;
- une augmentation continue des coûts de production, notamment du papier, de l'encre et des emballages ;
- une hausse significative des frais d'expédition ;
- un nombre important d'exemplaires distribués gratuitement.

Malgré les efforts engagés pour maîtriser les dépenses, l'exploitation de la revue présente désormais un résultat déficitaire qu'il est nécessaire de corriger afin d'assurer sa pérennité.

Pour mémoire, la cotisation revue n'a pas augmenté depuis 2009 soit plus de 16 ans alors que les frais postaux ont progressé de plus de 50 % et que l'ensemble des coûts de production et de transport ont fortement augmenté.

Proposition.

Afin de rétablir progressivement l'équilibre financier de la revue, de préserver sa qualité éditoriale et d'anticiper les évolutions futures des coûts, le Conseil d'administration propose une augmentation de la cotisation annuelle dédiée à la revue de 2,00 € dès le 01 janvier 2027.

L'ajustement proposé représente seulement 2€ par an, soit 0,17ct/mois ou si vous le préférez, un coût de 0,50 € par numéro distribué.

Cette augmentation hautement souhaitable, apparaît comme une mesure raisonnable et nécessaire pour garantir la continuité et le développement de notre publication au service de l'ensemble de nos adhérents.

Les délégués nationaux sont invités à voter :

- Présents ou représentés : 521 voix.

Approuvez-vous :

	Oui	Non
L'augmentation de 2 € de l'abonnement annuel de la revue à compter de 2027 ?	475	40

9 - BUDGET PREVISIONNEL 2027 de la SNEMM. Pascal Lenne.

PRODUITS		BP 2027
	Entraide	40 300 €
75411000	Dons Sections	20 000 €
75411100	Dons Isolés hors compta section - extérieur SNEMM	4 300 €
75411200	Dons sur revue	500 €
75411300	Dons Sections S/cotisation ou Vente	5 000 €
	Dons pour Blessés des Armées	6 500 €
75411500	Dons pupilles orphelins des structures	4 000 €
	Communication	122 200 €
706100000	Publicité Journal	5 000 €
70762000	Ventes 170 -ème anniversaire (1852 - 2022)	0 €
706300000	Abonnement Revue	71 000 €
707100000	Vente Papeterie Sections	200 €
707200000	Ventes Médailles Boutique	12 000 €
707600000	Ventes Prestiges	16 000 €
707610000	Ventes Médailles Récompenses	12 000 €
707720000	Ventes Album "EPOPEE MED MILITAIRE"	3 000 €
708890000	Ventes calendriers	3 000 €
	Recettes générales	604 000 €
70884000	Loyer Bienfaisance	5 000 €
75610000	Cotisations Exercice N	448 000 €
75432000	Legs et Donations	
75413000	Abandon Traitement MED	138 000 €
79100000	Transfert Charges d'Exploitation Comptabilité	12 000 €
79110000	Avantages en nature	1 000 €
	Recettes Diverses Fonctionnement du Siège	40 500 €
70850000	Frais Expédition Colissimo Boutique	1 500 €

76800000	Autres Produits Financiers - TRESO+	12 000 €
	MECENAT	25 000 €
	Subvention Mairie de Paris	2 000 €
	FNAM (Maginot)	31 000 €
74110000	Allocation de la FNAM pour GR 113	31 000 €
ECART		0 €
TOTAL des PRODUITS		838 000 €
		BP 2027

CHARGES

BP 2027

	Entraide	60 200 €
65710000	Allocation Pupilles, Primes pour Vacances et Noël	4 200 €
65730000	Allocation Vieux Sociétaires	13 000 €
65731000	Colis de Noël	19 000 €
65750000	Secours Divers	19 000 €
65760000	Bourses d'Études	5 000 €
	Communication	125 500 €
60711000	Achats calendriers	1 000 €
60720000	Achats Insignes & Médailles pour Boutique	14 000 €
60721000	Achats Insignes & Médailles pour Récompenses	10 000 €
60760000	Achats Produits Prestige pour Boutique	20 000 €
61110000	Revue Infographie - Impression et routage	44 000 €
	AssoConnect Site internet	4 500 €
61150000	Frais postaux envoi Revues	27 000 €
62300000	Relations publiques	5 000 €
	Rémunération personnel et charges sociales	285 300 €
64100000	Rémunération du personnel	200 000 €
6411200	Prime Médaille du travail	
64120000	Provision Congés payés	
64140000	Remboursement transport	3 100 €
64141000	Avantages en nature	1 100 €
64510000	URSSAF	45 000 €
64521000	Mutuelle	1 400 €
64530000	Prévoyance C TR.A	4 000 €
64531000	Complémentaire Retraite	14 500 €
64540000	ASSEDIC	9 500 €
64700000	Médecine du travail	700 €
64710000	Chèque Déjeuner/Valeur	6 000 €
	Impôts, Taxes, Versements assimilés	94 800 €
63110000	Taxes sur les salaires	14 000 €
63330000	Participation Employeur Formation Continue	2 000 €

63512000	Taxe Foncière	19 000 €
63515000	Taxe Habitation	23 000 €
63516000	Taxes Locales	800 €
63700000	TVA Non Récupérable	23 000 €
69500000	Impôts sur les bénéfices	13 000 €
	Frais bancaires et postaux	34 000 €
62610000	Frais postaux généraux	13 000 €
62610100	Frais postaux Récompenses	1 700 €
62610300	Frais postaux Abandons Traitement	
62630000	Frais Téléphone Fixe Internet	700 €
62632000	Frais Téléphone Administrateurs chefs de Service	600 €
62700000	Services bancaires du Siège	3 000 €
62740000	Frais SOGECASHNET 01 (des structures)	15 000 €
	Frais des administrateurs et CAC	84 430 €
61851000	Frais des AG & Congrès	18 000 €
62200000	Honoraires Expert-Comptable (SOFILOR)	1 800 €
62212000	Honoraires Commissaire Aux Comptes	25 000 €
62220000	Honoraires Avocats & Huissiers	500 €
62500000	Déplacements Missions réceptions	3 000 €
62500010	Déplacements Avocat & Expert-Comptable	500 €
62510000	Frais Déplacements Administrateurs	35 630 €
	Frais intérêt général	32 000 €
65770000	Opérations Intérêt général	10 000 €
65780000	INVICTUS GAMES	7 500 €
65785000	Dons aux Blessés des Armées	14 000 €
62820000	Cotisations Diverses Flamme + SOLDIS	500 €
	Charges diverses Fonctionnement du Siège	97 470 €
60600000	Achats Divers	1 300 €
60610000	Eau, Gaz, Électricité Energie	13 000 €
60630000	Fournitures Entretien petit équipement	1 500 €
60640000	Imprimés Administratifs : Fournitures	3 000 €
60710000	PROVISION POUR TRAVAUX ECONOMIE D'ENERGIE	
60660000	Matériel informatique non Immobilisé	500 €
61122000	Henley It	16 500 €
61124000	ADVEN Maintenance	4 700 €
61300000	Location Pitney Bowes (machine à affranchir)	1 000 €
61551000	Entretien Réparation logiciel ACD Comptable	2 000 €
61560000	Maintenance Messagerie Chaudière Extincteurs	4 500 €
61600000	Primes Assurances	10 500 €
62320000	Pourboire (Préposée La Poste)	20 €
62241000	Frais Encaissement AssoConnect	300 €
65800000	Charges diverses Gestion courante	1 500 €
65790000	Quote-part Cotisations UD	10 500 €

67160000	Frais sur Legs	0 €
68110000	Dotation Amortissement Immobilier Incorporels	150 €
68112000	Dotation Amortissement Immobilier Corporels	26 500 €
	FNAM (Maginot)	24 300 €
	Cotisation du GR113 pour la FNAM	20 000 €
62500001	Frais déplacements GR 113	100 €
61851100	Frais Congrès GR 113	200 €
60721100	Achats Médailles récompenses FNAM	500 €
67152000	Subvention achats Drapeaux Sections	3 500 €
ECART		0
TOTAL des CHARGES		838 000 €
		BP 2027

Les délégués nationaux sont invités à voter :

- Présents ou représentés : 521 voix.

Approuvez-vous :

Approuvez-vous le budget prévisionnel de la SNEMM pour l'année 2027?	Oui	Non
	509	12

10 - RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE.

Ce rapport est communiqué dans la partie « annexes » jointe à ce procès-verbal.

Monsieur Didier Brissac vous communique le rapport de la commission de contrôle exposé dans la partie « annexes » jointe à ce procès-verbal.

11 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Exercice clos le 31 décembre 2025.

Ce rapport est communiqué dans la partie « annexes » jointe à ce procès-verbal.

12 - REGLEMENT INTERIEUR 2026. José Miguel Real.

Les 37 pages du règlement intérieur 2026 est exposé dans la partie « annexes » jointe à ce procès-verbal.

Les délégués nationaux sont invités à voter :

- Présents ou représentés : 521 voix.

Approuvez-vous :

Approuvez-vous le règlement intérieur 2026 ?	Oui	Non
	509	05

13h00 - Les votes de la partie statutaire de la 91^e assemblée générale ordinaire nationale sont terminés.

13h00 - 14h30 : déjeuner.

14h30 - 17h00 : les interventions sont publiées dans la partie « annexes » jointe à ce procès-verbal.

- présentation des activités du « service de l'Entraide », Monsieur Patrick Lamy ;
- présentation des activités du « service des Effectifs », Monsieur Norbert Dauba ;
- intervention du président du GR 113, Monsieur José Miguel Real ;
- lecture des vœux et motions par le secrétaire général, Monsieur Patrick Lamy.

17h30 :

- clôture des travaux de la première journée, Monsieur José Miguel Real.

18h00 :

- cérémonie au monument de la 2^{ème} DB place Broglie, dépôt de gerbe. Maître de cérémonie Monsieur Philippe Troehler ;
- 1 gerbe.
- cérémonie au monument aux mort de la ville de Strasbourg, dépôt de gerbes. Maître de cérémonie Monsieur Philippe Troehler ;
- 1 gerbe.

Jeudi 25 juin 2026 de 08h30 à 13h30.

Ouverture des travaux par le président général, Monsieur José Miguel Real.

8h50 à 10h30 : les interventions sont publiées dans la partie « annexes » jointe à ce procès-verbal.

- présentation des activités de la chancellerie et des abandons de traitements, Monsieur Jean-Claude Maury ;
- présentation des legs et des CERFA 2025, Monsieur Alain Droval ;
Présentation du Mécénat, par Monsieur José Miguel Real ;
- présentation des activités du « service récompenses », Monsieur Jean Jacques Haegelin ;
intervention du webmaster et délégué à la protection des données de la SNEMM, Monsieur Gilles Colombel ;
- intervention du rédacteur en chef de la revue, Monsieur Gérard Maupetit.

10h30 à 11h00 :

- Présentation de la fondation, un Avenir Ensemble présidée par le grand chancelier de la Légion d'honneur. Monsieur Antoine d'Arras, directeur de la fondation.

13 - CLÔTURE DE LA 91^E ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE NATIONALE 2026.

- accueil des autorités civiles et militaires.
- discours des autorités civiles et militaires.

- discours de clôture du président général.

Nous voici parvenus au terme de notre 91^{ème} Assemblée Générale Nationale, ici à Strasbourg, cette magnifique cité européenne qui incarne si bien la réconciliation, la mémoire et l'avenir.

Pendant ces quelques jours de travaux intensifs, de débats, d'échanges et de partages, nous avons tracé les lignes directrices de notre avenir. Mais au moment de clore nos assises, il est essentiel de nous replonger dans ce qui forge notre identité commune, ce fil d'Ariane qui nous unit depuis tant de décennies : notre Histoire d'Honneur et de Fidélité.

Je tiens avant tout à saluer et à remercier chaleureusement les autorités civiles et militaires qui nous font l'honneur de leur présence aujourd'hui :

Votre présence à la clôture de notre 91^{ème} assemblée générale nous touche profondément. Elle témoigne de façon éclatante de votre attachement indéfectible à notre prestigieuse décoration, ainsi qu'à l'association qui en porte haut les valeurs au quotidien : la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire. À travers votre présence, c'est toute la communauté des médaillés militaires que la République et ses armées honorent, et nous vous en sommes profondément reconnaissants.

I. L'Esprit du « Bijou de l'Armée » : Le Trait d'Union Suprême-

Rappelons-nous d'où nous venons. Le 22 janvier 1852, le prince-président Louis-Napoléon Bonaparte créait la Médaille militaire. Il s'agissait alors de réparer une profonde injustice institutionnelle : celle qui excluait la troupe et les sous-officiers des rangs de la Légion d'honneur

Cette distinction n'a pas été accueillie à bras ouverts par les salons parisiens ou la haute hiérarchie, qui la qualifiaient avec mépris de « médaille des gardes-champêtres » ou de « colifichet de la canaille ». C'était sans compter sur le génie symbolique de son fondateur. Le 21 mars 1852, après avoir décoré cinquante soldats, il s'avance vers deux figures légendaires, les maréchaux Vaillant et d'Hautpoul, pour leur agraffer la même médaille sur la poitrine.

Le message était fulgurant : ce ruban jaune seringat liseré de vert n'était pas une sous-décoration. Il devint le trait d'union suprême entre le sommet de la hiérarchie et la boue des tranchées. De Jean-François Merlin, premier des braves, blessé en Afrique, aux maréchaux Lyautey, Foch, Joffre ou Koenig qui la portaient avec une fierté supérieure à tous leurs grands cordons, la Médaille militaire est devenue le « bijou de l'armée ». Elle a traversé les régimes, s'accrochant au cœur des braves en Crimée, en 1870, dans l'apocalypse de la Grande Guerre, au sein de la Résistance, jusqu'aux théâtres d'opérations extérieurs contemporains.

II. Du Symbole à la Réalité : Le Bouclier Social de l'Entraide.

Pourtant, l'éclat de l'argent et de l'or n'a pas toujours suffi à protéger nos héros. Au tournant du XX^e siècle, l'absence de protection sociale condamnait trop souvent le vieux soldat à la misère. L'image tragique de vétérans de 1870 retrouvés morts de froid dans des mansardes parisiennes, avec pour seule richesse leur médaille dans un tiroir, a hanté les consciences.

C'est de ce constat brutal qu'est né notre impératif : l'union. **Le 10 mai 1904, une association, nommée société de secours mutuels et de retraités, dite « les Médaillés militaires de France », ancêtre de notre Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM) voyait le jour.** Refusant de devenir un simple club de commémoration nostalgique, elle s'est immédiatement voulue un bouclier social actif : garantir la dignité face à la mort, soutenir les veuves et secourir d'urgence les camarades malades.

Portée par des figures d'exception comme le sergent Georges Guynemer ou le Maréchal Foch — qui en devint le Président Général —, notre Société a grandi, s'implantant au plus près de nos clochers et de nos. Le 20 décembre 1922, la République scellait notre action en nous reconnaissant d'Utilité Publique.

III. Des Œuvres Monumentales Nées de notre Solidarité.

Cette reconnaissance nous a permis de bâtir un patrimoine matériel et moral unique, des monuments d'audace qui continuent de faire notre fierté :

- **Le Monument National des Médaillés Militaires aux Invalides** : C'est dans la prestigieuse cour du dôme de l'Hôtel National des Invalides à Paris que s'élève notre monument dédié aux Médaillés militaires morts au champ d'honneur. Inauguré solennellement le 24 mai 1925 par le Président de la République Gaston Doumergue, aux côtés du Maréchal Foch, alors président général de notre Société, ce monument a été érigé pour ancrer à jamais le sacrifice de nos héros dans le cœur de la Nation. **Chaque année, au mois de novembre, nous y tenons une vibrante cérémonie d'hommage en présence du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, du Gouverneur militaire de Paris et du Gouverneur des Invalides.** Il demeure le point de ralliement de notre mémoire collective, rappelant à chaque visiteur que le prix de la liberté a été payé au plus haut cours par la troupe et les sous-officiers
- **L'Hôpital Foch à Suresnes** : Né en 1929 pour combler un vide médical pour les classes moyennes et les familles de militaires, financé grâce à l'énergie du Comité des Dames et de figures comme Consuelo Vanderbilt. Haut lieu de la Résistance pendant l'Occupation, cet établissement privé à but non lucratif est devenu un fleuron de la médecine mondiale, réalisant la première transplantation rénale entre patients non jumeaux en 1960, et tout récemment, en 2020, la première greffe pulmonaire française sur un patient Covid-19.
- **La Résidence de Hyères-les-Palmiers** : Inaugurée en 1972 à Costebelle, ce havre de paix a accueilli les générations d'Indochine et d'Algérie. Loin de l'hospice traditionnel, son célèbre bar

le « Terminus des Centurions » a vu s'effacer les rivalités d'armes dans la fraternité. Aujourd'hui devenue une Résidence Autonomie modernisée, elle incarne l'accessibilité sociale absolue : un adjudant-chef ou un soldat de première classe y loge à la même enseigne qu'un officier supérieur.

- **L'Orphelinat de Lagrasse dans l'Aude :** De 1923 à 1981, le domaine de « La Grâce » a suppléé l'absence du père pour des générations de pupilles de la Nation. Inspirés par des figures d'acier comme la résistante Jeannette Guyot ou l'infirmière parachutiste Marcelle Khodja-Brat, ces enfants y ont trouvé protection, éducation et valeurs de civisme.

Conclusion : Gardiens du Pacte Générationnel et Tournés vers l'Avenir.

Mes chers amis, en fermant les travaux de cette 91ème Assemblée Générale Nationale, nous mesurons le chemin parcouru. Être fidèles à notre histoire, c'est aussi savoir consolider nos structures pour l'avenir.

Cette session de Strasbourg restera une étape institutionnelle majeure pour notre vie démocratique : après la fierté de voir nos statuts approuvés par le Conseil d'État le 10 décembre 2025, nous venons d'approuver souverainement notre règlement intérieur avant son envoi au ministère de l'Intérieur. C'est la preuve d'une association solide, rigoureuse, en parfaite conformité avec son temps et prête à affronter les défis de demain.

C'est pourquoi j'adresse aujourd'hui un message tout particulier à chacun de nos sociétaires, vous qui faites vivre nos sections au quotidien : soyons, partout et en tout temps, les ambassadeurs de notre décoration et de l'association qui porte ses valeurs. Portons haut ses valeurs, faisons connaître son histoire et transmettons le prestige de ce ruban vert et jaune aux jeunes générations de soldats qui rejoignent nos armées.

Je veux ici adresser un message tout particulier et fraternel aux Présidents des Sous-Officiers et des engagés volontaires de l'Armée de Terre qui nous font l'honneur de leur présence. La légitime fierté de recevoir ou de porter cette prestigieuse décoration qu'est la Médaille Militaire doit impérativement se compléter par un engagement concret : celui de nous rejoindre. Venez participer activement à cette magnifique œuvre intergénérationnelle qui, depuis 1904, est portée avec force et dévouement par la SNEMM. C'est avec vous, et grâce à votre dynamisme, que nous assurerons la pérennité de nos valeurs.

Ayons toujours en tête cette image pure : le salut militaire que s'échangent, sous les pins de Hyères ou lors de nos cérémonies locales, le jeune engagé de vingt ans et nos anciens.

C'est cela, le pacte générationnel de la SNEMM. C'est la promesse solennelle faite au soldat qui reçoit sa décoration sur le front des troupes : lorsque l'hiver de ta vie viendra, ou si le destin te frappe, ta communauté sera toujours là pour t'offrir un toit, de la chaleur et le respect éternel dû à ton engagement. Forts de nos institutions renouvelées, fiers de notre devise « Valeur et Discipline », continuons à faire vivre et rayonner notre magnifique et grande famille.

Je renouvelle mes remerciements aux autorités pour leur soutien et leur présence bienveillante, et je salue l'ensemble des sociétaires pour la grande qualité de nos travaux.

Je déclare officiellement close la 91ème Assemblée Générale Nationale de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

Vive la Médaille Militaire ! Vive la SNEMM ! Et vive la France !

- Remise de présents et de récompenses.

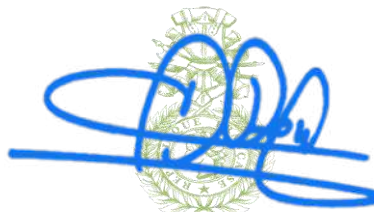
Le président général clôture la 91^e Assemblée générale ordinaire nationale au cercle mixte militaire de Strasbourg.

Secrétaire général



Patrick Lamy

Président général



José Miguel Real

Fait à Paris, le 15 juillet 2026



SNEMM

Fondée en 1904 - Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922)
Partenaire de la réserve citoyenne de défense et sécurité - JORF n° 114 du 17 mai 2022
Affiliée à la Fédération André Maginot GR 113

SIÈGE SOCIAL

36 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS
Tel : 01 45 22 68 12
direction@snemm.fr - www.snemm.fr
Siret : 342 006 491 00019